

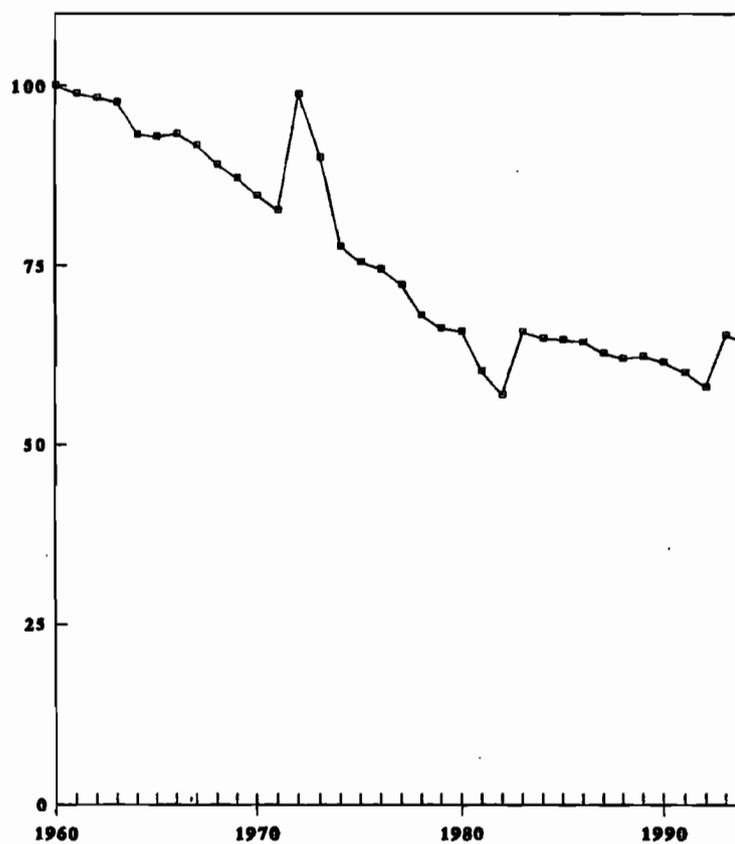
Joseph LAURE

PANAMA

BAISSE PROGRESSIVE DU POUVOIR D'ACHAT

DES SALAIRES MINIMUMS

**PERTE DU POUVOIR D'ACHAT ALIMENTAIRE
DU SALAIRE MINIMUM INDUSTRIEL
A PANAMA**



Joseph LAURE

PANAMA

**BAISSE PROGRESSIVE DU POUVOIR D'ACHAT
DES SALAIRES MINIMUMS**

INCAP

ORSTOM

PANAMA :

BAISSE PROGRESSIVE DU POUVOIR D'ACHAT DES SALAIRES MINIMUMS

**Analyse comparative des salaires minimums,
des prix des aliments et des indices de prix (1939-1994)**

par

Joseph LAURE

avec la collaboration de

Rosario de BONILLA

Joseph LAURE est le responsable scientifique ORSTOM de l'accord de coopération avec l'INCAP, A.P. 1188, Guatémala, Amérique centrale.

Martha del Rosario BATRES de BONILLA est technicienne de l'INCAP.

Guatémala de la Asuncion

COPYRIGHT ORSTOM-INCAP 1995

RÉSUMÉ

Cette étude a été réalisée à partir des données disponibles au Panama (salaires minimums, prix au détail, indices des prix à la consommation). Elle termine la série des recherches faites sur ce thème dans les sept pays d'Amérique centrale. Le tout sera suivi d'une synthèse actualisée. Dans le présent document sont analysées :

- l'évolution comparative des salaires minimums agricoles et urbains au Panama,
- l'évolution du pouvoir d'achat, général et alimentaire, d'un salaire de référence, le salaire minimum industriel à Panama,
- la variation des prix au détail à Panama de 36 aliments et du gaz propane utilisé comme combustible pour cuisiner.

Les prix sont exprimés, premièrement en balboas courants (équivalents aux dollars des États-Unis d'Amérique), puis en heures de travail payées au salaire minimum industriel, qu'il faut effectuer pour obtenir l'équivalent du prix de quantités physiques (livre, litre, etc.), de 1000 kilocalories et de 100 grammes de protéines des aliments.

Les principaux résultats sont les suivants.

Le salaire minimum agricole est, après les salaires du service domestique, toujours le plus bas de tous les autres salaires minimums.

Entre 1939 et 1994, l'ensemble des prix de détail en balboas courants évolue comme suit : forte augmentation entre 1939 et 1948, ensuite pratiquement stabilité jusqu'en 1967, suivie d'une hausse très prononcée à partir de 1970 environ jusque vers 1982-1983, puis d'une hausse moins forte jusqu'en 1994.

Exprimés en heures de travail payées au salaire minimum industriel, les prix varient différemment et présentent des tendances diverses selon les périodes et les aliments.

Au cours de 35 années d'existence, le salaire minimum industriel à Panama, pris comme référence, a subi une baisse progressive de son pouvoir d'achat. En 1994, il a perdu 22% du pouvoir d'achat général et 36% du pouvoir d'achat alimentaire qu'il avait en 1960. En 1993 et 1994, le salaire minimum industriel permet tout juste à une famille, de 4,82 personnes en moyenne à Panama, d'acheter et de cuisiner son alimentation. La Constitution du Panama stipule que le salaire minimum doit permettre au travailleur et à sa famille de disposer du minimum vital (besoins alimentaires et non alimentaires). Pour ce faire, en 1994 le montant du salaire minimum industriel devrait être multiplié par 3 à Panama.

Ensuite, l'évolution des prix calculés en temps de travail de quantités physiques, de 1000 kilocalories et de 100 grammes de protéines est analysée en détail pour chaque groupe d'aliments. Puis ces derniers sont classés selon le prix de leur énergie et de leurs protéines. Entre 1960 et 1994, le sucre, les petits haricots bruns, l'huile ordinaire, les tubercules de manioc, la banane plantain, les macaroni, la crème de maïs, la margarine, les gros haricots rouges, les lentilles et très probablement le maïs en grains -pour lequel n'existe pas de relevé de prix- sont plus ou moins longtemps des sources d'énergie très bon marché, c'est-à-dire dont le prix de 1000 kilocalories est inférieur à un 1/4 heure de travail payé au salaire minimum industriel. Au cours de la même période, trois légumineuses (les petits haricots bruns,

les lentilles, les gros haricots rouges) et probablement le maïs en grains sont des sources de protéines très bon marché, c'est-à-dire dont le prix de 100 grammes de protéines est inférieur à 1/2 heure de travail rémunéré au salaire minimum industriel.

Selon les possibilités d'accès aux aliments caloriques très bon marché pour un travailleur payé au salaire minimum industriel à Panama, les 35 années de la période étudiée peuvent se qualifier comme suit :

- la meilleure année, 1972, pendant laquelle sont disponibles sept aliments, plus deux à la limite supérieure des calories très bon marché,
- quatre très bonnes années, 1960-1963, pendant lesquelles sont accessibles six ou sept aliments,
- onze bonnes années, 1964-1971, 1973-1975, avec accès à trois, quatre ou cinq aliments,
- huit années moyennes, 1976, 1979-1981, 1989, 1992-1994, avec deux aliments disponibles,
- dix mauvaises années, 1977-1978, 1983-1988, 1990-1991, avec accès à un seul aliment énergétique très bon marché, le sucre,
- enfin, la plus mauvaise année, 1982, pendant laquelle n'est disponible aucune source de calories très bon marché.

Pour terminer, sont faites quelques recommandations minimales susceptibles d'améliorer les conditions de vie et d'alimentation des salariés payés aux salaires minimums, et de leur famille. La plus urgente est le respect de la révision périodique des salaires minimums prévue par la loi.

MOTS-CLÉS

Salaires minimums - Prix au détail - Indices des prix - Coût de la vie - Pouvoir d'achat - Panama - Amérique centrale - Indicateurs socio-économiques - Indicateurs alimentaires.

PANAMÁ : PÉRDIDA PROGRESIVA DEL PODER DE COMPRA DE LOS SALARIOS MÍNIMOS

Análisis comparativo de los salarios mínimos, los precios de los alimentos y los índices de precios al consumidor (1939-1994)

RESUMEN

Este estudio se basa en datos oficiales disponibles en Panamá sobre salarios mínimos, precios de alimentos al por menor e índices de precios al consumidor (IPC) alimentario y general. Es la última investigación de una serie sobre precios y salarios en los siete países del Istmo centroamericano. Además, se está desarrollando una síntesis actualizada a nivel centroamericano. Se analizó:

- La evolución comparativa de los salarios mínimos agropecuarios y urbanos en Panamá;
- La evolución del poder de compra, general y alimentario, de un salario de referencia, que es el salario mínimo industrial en la ciudad de Panamá;
- La variación de los precios al por menor en la ciudad de Panamá de 36 alimentos y el gas propano que se utiliza para cocinar.

Los precios están expresados, primero en balboas corrientes (equivalentes a dólares de Estados Unidos de América); luego en horas de trabajo pagadas al salario mínimo industrial, necesarias para adquirir ciertas cantidades físicas (libra, litro, etc.), 1000 kilocalorías y 100 gramos de proteína de los alimentos.

Los resultados más relevantes son los siguientes:

El salario mínimo agropecuario es, después de los salarios del servicio doméstico, siempre el más bajo de todos los demás salarios mínimos.

Entre 1939 y 1994, el conjunto de los precios al por menor en balboas corrientes varía de la siguiente manera: fuerte incremento entre 1939 y 1948, luego prácticamente estabilidad hasta 1967, seguida por un alza muy importante alrededor de 1970 hasta los años 1982-1983, y luego un incremento menos fuerte hasta 1994.

Medidos en horas de trabajo pagadas al salario mínimo industrial, los precios tienen variaciones distintas; se observan tendencias variadas según los períodos o alimentos.

Durante los 35 años de existir, el salario mínimo industrial en la ciudad de Panamá, utilizado como salario de referencia, perdió paulatinamente parte de su poder de compra; en 1994, había perdido el 22% del poder de compra general y el 36% del alimentario, que tenía en 1960. En 1993 y 1994, para una familia de la ciudad de Panamá, con un promedio de 4.82 personas, el salario mínimo industrial sólo le permite comprar y cocinar su alimentación. La Constitución Política de la República de Panamá establece que el salario mínimo debe cubrir las necesidades normales del trabajador y su familia, es decir el mínimo vital tanto alimentario como de otra índole. Para cumplir con esta obligación legal, el salario mínimo industrial de 1994 en la ciudad de Panamá, tendría que ser multiplicado por 3.

Luego se analizó detenidamente la evolución de los precios calculados en tiempo de trabajo, de cantidades físicas, de 1000 kilocalorías y de 100 gramos de proteína, de cada grupo de alimentos. Además estos últimos fueron clasificados según el precio de sus calorías y sus proteínas. Entre 1960 y 1994, el azúcar, el frijol chiricano, el aceite vegetal, la yuca, el plátano, los macarrones, la crema de maíz, la margarina, el poroto colorado, la lenteja y muy probablemente el maíz en grano -para el cual no hay datos sobre precios- fueron, durante un tiempo más o menos largo, fuentes de energía muy barata, o sea cuyo precio para 1000 kilocalorías es inferior a 1/4 hora de trabajo pagado al salario mínimo industrial. Durante el mismo período, tres leguminosas (frijol chiricano, lenteja, poroto colorado) y probablemente el maíz en grano fueron fuentes de proteínas muy baratas, es decir cuyo precio de 100 gramos de proteína es inferior a 1/2 hora de trabajo pagado al salario mínimo industrial.

Para un trabajador con salario mínimo industrial en la ciudad de Panamá, los 35 años del período estudiado se pueden calificar de la siguiente manera, según el acceso a los alimentos calóricos muy baratos:

- El mejor año, 1972, durante el cual tiene acceso a siete alimentos, más dos, cuyos precios están situados al límite superior de las calorías muy baratas;
- Cuatro años muy buenos, 1960-1963, durante los cuales tiene acceso a cinco, seis o siete alimentos;
- Once años buenos, 1964-1971, 1973-1975, con acceso a tres, cuatro o cinco alimentos;
- Ocho años regulares, 1976, 1979-1981, 1989, 1992-1994, con dos alimentos;
- Diez años malos, 1977-1978, 1983-1988, 1990-1991, con acceso sólo a un alimento energético muy barato, el azúcar; y,
- El peor año, 1982, durante el cual ya no hay ninguna fuente de calorías muy baratas.

Al final del documento, se sugiere algunas medidas mínimas adecuadas para mejorar las condiciones de vida y, en particular, la alimentación de los que viven con salarios mínimos. Entre ellas, la más urgente parece ser el respeto estricto de la ley que prevé una revisión periódica de los salarios mínimos.

PALABRAS CLAVES

Salarios mínimos - Precios al por menor - Indices de precios al consumidor - Costo de vida - Poder adquisitivo - Panamá - Centroamérica - Indicadores socioeconómicos - Indicadores alimentarios.

PANAMA: A CASE OF PROGRESSIVE DECLINE IN THE PURCHASING POWER OF MINIMUM WAGES

A comparative analysis of minimum wages, food prices and consumer price indices (1939-1994)

SUMMARY

This study utilizes pre-existing information on minimum wages, retail prices and consumer price indices in Panama, since 1939. It is the most recent investigation of a series on salaries and prices in the seven countries of Central America. An up-to-date synthesis will be written for the region as a whole. The analyses include:

- The comparative evolution of minimum wages in the agricultural and urban sectors in Panama;
- The evolution of the overall, and food-related purchasing power of a reference salary, taken to be the minimum industrial wage in the capital; and,
- The variation in price of 36 foods and cooking fuel (propane gas) in Panama City.

Prices are expressed in current balboas (equivalent to US dollars) and also in "work-hour equivalents", the number of hours that one would be required to work, at the minimum industrial wage, in order to earn the equivalent of the price of a given item (per pound, liter, etc.). Prices expressed in terms of work-hours are also calculated per 1000 kilocalories and per 100 grams of protein derived from the food items.

The main findings of this study are:

The minimum agricultural wage is, after the domestic labor wages, always the lowest of all other minimum wages.

Between 1939 and 1994, retail prices in general varied as following: high increase between 1939 and 1948, then practical stability till 1967, followed by a very important increase from about 1970 to about 1982-1983, and then by a lower increase until 1994.

Expressed in terms of work-hours paid at the minimum industrial wage, prices varied according to the time period and the food group.

During its 35 years of existence, the minimum industrial wage in Panama City -taken as a reference salary- lost progressively part of its purchasing power. In 1994, it has lost 22% of the general purchasing power and 36% of the food purchasing power it had in 1960. In 1993 and 1994, with the minimum industrial wage in Panama City, a family of 4.82 persons on an average, can only buy and cook the food they need. The Constitution of the Republic of Panama stipulates that the minimum wage must cover the basic needs (food and others needs) of the worker and his family. In 1994, to satisfy these needs, the minimum industrial wage would have to be multiplied by 3 in Panama City.

Therefore, the changes in the prices calculated in terms of work-hour equivalents, were analysed for the following items: per amount of the foodstuff, for example per pound, per 1000 kilocalories and per 100 grams of protein for each food group. After that, the food items were classified according to the price of its calories and its protein. From 1960 to 1994, sugar, small beans, vegetable oil, cassava, plantain, macaroni, maize cream (corn cream), margarine, big red beans, lentils, and probably grain maize (grain corn) -for this item there are no price data- were, for a more or less long period, very inexpensive sources of calories, that is with a price per 1000 kilocalories less than 1/4 work-hour paid at the minimum industrial wage. During the same period (1960-1994), three grain legumes (small beans, lentils, big red beans) and probably grain maize (grain corn) were very inexpensive sources of protein, that is with a price per 100 grams of protein less than 1/2 work-hour equivalent paid at the minimum industrial wage.

A worker in Panama City, paid at the minimum industrial wage, would have experienced the following transitions between 1960 and 1994, according to the access at very inexpensive sources of calories:

- 1972, the best year, with access to seven sources and to two other ones just above the limit of the range of very inexpensive calories;
- 1960-1963, four very good years, with access to six or seven sources of very inexpensive calories;
- 1964-1971, 1973-1975, eleven good years, with access to three, four or five sources;
- 1976, 1979-1981, 1989, 1992-1994, eight years neither good nor bad, with access to two sources;
- 1977-1978, 1983-1988, 1990-1991, ten bad years, with access to only one source of very inexpensive calories, sugar; and,
- 1982, the worst year, during which there was not available any very inexpensive food energy source.

Finally, several recommendations are given which, if implemented, may improve the living conditions and the food security of those and the families of those who receive minimum wages. Among the suggestions is the strict application of the law, with respect to the periodical revision of the minimum wages.

KEY WORDS

Minimum wage - Retail price - Consumer price index - Cost of living - Purchasing power - Panama - Central America - Socioeconomic indicators - Food indicators.

A. INTRODUCTION

Ce document est le septième du projet de recherche, commun à l'ORSTOM (Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération) et à l'INCAP (Instituto de Nutrición de Centro América y Panamá), qui s'intitule **Contribution pour la mise en place d'une politique alimentaire cohérente en Amérique Centrale**¹.

Dans le présent document, nous étudions au Panama l'évolution, au cours des dernières décennies, des salaires minimums de différentes branches d'activité économique. Par la suite, grâce à une comparaison des salaires minimums et des prix de détail des aliments, nous retenons comme indicateurs les pouvoirs d'achat général, alimentaire, puis calorique et protéique, du salaire minimum industriel dans la capitale Panama. Ceci, dans le but de proposer des instruments simples mais efficaces pour mettre en place et contrôler une politique alimentaire concernant la population qui vit de revenus monétaires proches des salaires minimums et achète l'essentiel de sa nourriture.

Dans le corps du texte est exposée la méthodologie et en annexe se trouvent les données de base dans des tableaux et sur des graphiques, afin que le lecteur puisse suivre, pas à pas, notre démarche et utiliser éventuellement les données originales pour d'autres recherches.

B. MÉTHODOLOGIE

L'idée de base est d'utiliser de manière critique les statistiques officielles disponibles dans le pays. Dans le cas du Panama, ce sont les salaires minimums (SM) de 1960 à 1994, définis par loi ou décret (Ministère du Travail et du Bien-être social), les prix et les indices des prix au détail, de 1939 à 1994, des aliments et du gaz propane (chiffres de la Direction de la Statistique et du Recensement) pour la ville de Panama (zone du canal exclue). Les aliments retenus et le gaz font presque tous partie du panier familial alimentaire de la ménagère de Panama (Canasta Básica Familiar de Alimentos para la Ciudad de Panamá).

L'évolution des prix est d'abord présentée en **balboas** (B) courants, équivalents aux dollars des Etats-Unis d'Amérique. Cependant, la valeur intrinsèque de toute monnaie, quelle qu'elle soit, varie avec le temps. Aussi tous les prix ont également été calculés en **salaires minimums horaires (h) de l'industrie manufacturière (SMI)** applicables aux entreprises d'au plus quinze travailleurs permanents de la région incluant la ville de Panama, c'est-à-dire en temps de travail, payé au SMI, nécessaire pour acquérir chaque produit considéré. Cette méthode est utilisée pour montrer l'évolution **réelle** des prix, entre 1960 et 1994, pour un salarié au SMI :

- des quantités physiques d'aliments (livre de 453,6 g, litre, etc.),
- des calories comestibles (1000 kilocalories) et
- des protéines comestibles (100 grammes de protéines).

¹Les versions françaises et espagnoles des recherches au Guatemala, Costa Rica, Nicaragua, Belize (pour ce pays existe également un document en anglais), Salvador et Honduras ont déjà été publiées : voir bibliographie. Une synthèse au niveau centraméricain est en cours.

Pour la conversion des aliments en calories et protéines, nous utilisons les tables de composition des aliments de l'INCAP (INCAP-ICNND, 1961; INCAP, 1971; INCAP, oct. 1994).

L'utilisation du temps de travail, comme unité de prix, permet d'éliminer la monnaie et, par là même, les phénomènes dûs à l'inflation.

Sauf indication contraire, les salaires, les prix et les indices de prix sont des moyennes annuelles.

C. SALAIRES MINIMUMS

Les premiers salaires minimums légaux ont été fixés par une loi de 1959² pour entrer en vigueur le premier janvier 1960.

Bien que le Code du Travail prévoit une révision biennale des salaires minimums, ceux-ci n'ont été modifiés que cinq ou six fois en trente cinq ans; et la dernière modification eut lieu après une période de dix ans sans aucun changement.

Le système de fixation des salaires minimums est assez compliqué et utilise plusieurs critères : branches d'activité économique (agriculture, mines, industrie manufacturière, construction, commerce, etc.), zones géographiques (actuellement sont définies cinq régions, mais pour les SM du service domestique existent trois zones seulement, différentes des régions) et taille de l'entreprise (nombre d'employés permanents pour l'industrie manufacturière ou le commerce, mais avec des seuils différents et de nombreuses exceptions -par exemple le commerce de gros dans son ensemble bénéficie des SM des grandes entreprises commerciales- ou selon le coût de l'ouvrage à construire dans le cas de la construction).

Les branches d'activité économique pour lesquelles existent actuellement des salaires minimums sont les suivantes (en gras celles dont nous étudions les salaires minimums dans ce document) :

- **Agriculture, chasse, sylviculture et pêche;**
- Mines et carrières;
- **Industrie manufacturière**
 - . **Petite entreprise (jusqu'à quinze employés permanents),**
 - . Grande entreprise (plus de quinze employés permanents);
- Électricité, gaz, eau;
- **Construction**
 - . Ouvrages de moins de 100 000 balboas,
 - . Ouvrages de 100 000 balboas ou plus;

²Loi numéro 51 du 30 novembre 1959.

- Commerce, restauration et hôtellerie
 - . Petite entreprise (jusqu'à dix employés permanents),
 - . Grande entreprise (plus de dix employés permanents);
- Transport, entrepôts et communications;
- Établissements financiers, assurances, agences immobilières et prestations de services aux entreprises;
- Services communaux, sociaux et personnels;
- Service domestique.

Parmi les cinq régions (la zone du canal restant à part), **la Région 1 comprend les districts de Panama, Colon et San Miguelito**. C'est celle que nous prenons en compte pour pouvoir comparer les salaires et les prix à Panama. Il est à noter que les SM de la Région 1 sont plus élevés ou identiques, mais jamais inférieurs, à ceux des quatre autres régions du pays.

En plus du SM proprement dit, est parfois prévu un supplément de rémunération; en pourcentage du SM comme dans le cas des travailleurs manuels de la construction, tandis que le SM des employés administratifs de cette même branche est le même, quels que soient la région ou le coût de la construction en cours : c'est celui de la Région 1 correspondant aux ouvrages dont le coût se situe dans la branche inférieure (moins de 100 000 balboas à partir du premier janvier 1993).

Le paiement obligatoire d'un treizième mois existe également depuis 1975. Cependant, entre 1975 et 1985, la loi prévoyait le versement d'un tiers de ce treizième mois à la Caisse de Sécurité Sociale (CSS). Le 26 novembre 1991, l'Assemblée Législative (Assemblée Nationale) vota une loi rétablissant le versement d'un tiers du treizième mois à la CSS. L'année suivante devant l'annonce de bénéfices de la CSS et la pression syndicale, le Gouvernement demanda à l'Assemblée de se prononcer. Cette dernière vota le 12 août 1992 une nouvelle loi rétablissant le versement intégral du treizième mois directement aux travailleurs, comme pendant la période 1986-1991.

Une rationalisation, simplification et unification des critères d'établissement des salaires minimums est souhaitable. Lors de la dernière fixation des SM³, une certaine tendance à la simplification existe cependant : définition d'un seul salaire minimum agricole pour tout le pays et quel que soit le nombre d'ouvriers de l'exploitation. C'est le SM de l'agriculture, chasse, sylviculture et pêche, qui est également le plus bas de tous les SM, après ceux du service domestique.

Les SM des mines et carrières, des grandes entreprises (plus de quinze employés permanents) de l'industrie, des services des eaux, gaz et électricité, des grands établissements (plus de dix employés permanents) du commerce, de la restauration et de l'hôtellerie, du transport, entrepôts et communications, des services communaux, sociaux et personnels, sont identiques dans chacune des cinq régions du pays.

Le SM des établissements financiers, des assurances, des agences immobilières et des prestations de services aux entreprises est le même dans tout le territoire de la République. Il est égal au SM de la

³Décret 70 du 16 décembre 1992, applicable à partir du premier janvier 1993.

Région 1 (qui a les SM les plus élevés) du groupe précédent (mines et carrières à services communaux, sociaux et personnels).

Enfin, les SM du service domestique sont les plus bas de tous les SM.

Les salaires minimums retenus dans cette étude sont les suivants (tableau 1 et graphique 1) :

- Salaire Minimum Agricole (SMA). Comme indiqué précédemment, le SMA est actuellement identique dans les cinq régions et ce quel que soit le nombre d'ouvriers de l'entreprise agricole, forestière, de chasse ou de pêche. Dans le cas de SM différenciés du passé, est pris en compte le salaire applicable aux petites entreprises agricoles (jusqu'à vingt cinq ouvriers) de la Région 1.

- Salaire Minimum Industriel (SMI) applicables aux petites entreprises (jusqu'à quinze travailleurs permanents de l'industrie manufacturière de la Région 1). C'est également le SM de la même région de beaucoup de petites entreprises (jusqu'à dix employés permanents) du commerce de détail, de la restauration et de l'hôtellerie. Certains établissements de ces deux grandes branches d'activité économique jouissent cependant d'un SM supérieur (qui est celui des grandes entreprises) quelle que soit la taille de l'établissement. C'est le cas du commerce de gros et de plusieurs types de commerce de détail : supermarchés, vente de boissons alcoolisées, de tissus, de vêtements, de chaussures, de meubles, etc., zones franches et assemblage pour l'exportation.

Le salaire minimum agricole est, après les salaires du service domestique, toujours le plus bas des autres salaires minimums.

De 1960 à 1971, le SMA vaut moins de la moitié (46,9%) du SMI de la Région 1 pour les entreprises employant jusqu'à quinze personnes. Par la suite ce rapport augmente : entre 1972 et 1978 le salaire agricole représente environ les 2/3 du salaire industriel, puis environ les 3/4 depuis 1979 jusqu'à aujourd'hui (1994).

D. PANIER DE LA MÉNAGÈRE ET SALAIRE MINIMUM

Depuis 1980, le Ministère du Plan et de la Politique Économique (MIPPE) a défini des paniers familiaux de la ménagère (aliments et gaz propane pour cuisiner) ou CBFA (Canasta Básica Familiar de Alimentos) pour la ville de Panama et d'autres agglomérations du pays (MIPPE, plusieurs années). Ces paniers alimentaires apportent la quantité de calories correspondant aux besoins énergétiques calculés pour chaque population prise en compte. Les aliments retenus et leur pondération sont ceux qui correspondent aux consommations réelles observées par enquête. Dans la liste sont incluses les quarante denrées les plus consommées et/ou qui apportent le plus de calories à l'alimentation. Y est ajouté le combustible pour cuisiner, à savoir une bouteille de gaz propane de vingt cinq livres par famille et par mois. Dans le cas de la ville de Panama et à partir de 1987, le panier alimentaire apporte 2260 kilocalories par personne, pour un ménage de 4,82 personnes en moyenne.

Entre 1980 et 1994, le coût de ce panier familial de la ménagère a augmenté à Panama de 139 à 209 balboas courants par mois, passant de 87% du montant du SMI en 1980 à 100% en 1982, puis à 87% en 1983, 110% en 1992 et 99-98% en 1993-1994. C'est-à-dire qu'actuellement le SMI permet tout juste à une famille d'acheter son alimentation et de la cuisiner, tout comme c'était le cas en 1982 ou en 1989 (tableau 2 et graphique 2).

Or au Panama (Constitución, 1992), comme dans les autres pays d'Amérique centrale, le salaire minimum doit permettre au travailleur et à sa famille de disposer du minimum vital (besoins alimentaires et non alimentaires) :

"La loi définit comment augmenter périodiquement le salaire ou solde minimum du travailleur pour qu'il 'couvre' les besoins normaux de sa famille et améliore son niveau de vie..."⁴ (T.d.A.).

En utilisant la méthodologie définie au Guatemala, mais applicable à l'ensemble de l'Amérique centrale (LAURE et al., 1994) et les résultats de l'enquête auprès des ménages de 1983-1984 à Panama (DEC, Sección 351 - Precios, 1987, p. 42), le minimum vital (Canasta Básica Familiar Vital -CBFV-) peut être calculé comme représentant 100/32,1 du coût de la CBFA sans le combustible (c'est-à-dire du coût du panier familial alimentaire sans le gaz pour cuisiner). Car, en moyenne, le pourcentage des dépenses d'alimentation représente 32,1% du total des dépenses du ménage en 1983-84 à Panama (pas de donnée plus récente)⁵.

Comme le demande la Constitution, pour permettre l'achat des biens et services du minimum vital familial (CBFV), le salaire minimum industriel devrait être trois fois plus élevé (exactement 2,98 fois plus) que ce qu'il est en 1994⁶.

E. INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION (tableau 3 et graphique 3)

Les indices des prix à la consommation, alimentaire (IPCA) et général (IPCG), existent depuis 1939⁷. De 1939-40 à 1948, l'indice alimentaire augmente, pour ensuite diminuer jusqu'en 1950 et augmenter à nouveau jusqu'en 1952. À partir de cette date, les deux indices, général et alimentaire, sont presque identiques et se maintiennent stables jusqu'aux années 1964-1967. À partir de 1964, l'indice alimentaire est supérieur à l'indice général et augmente plus vite que ce dernier jusqu'à la fin de la période étudiée (1994). En 1994, l'indice alimentaire est 21 % plus élevé que l'indice général, en prenant l'année 1952 comme référence pour les deux indices.

Les 56 années entre 1939 et 1994 peuvent se diviser en quatre périodes selon l'évolution de l'ensemble des prix de détail en balboas courants. De 1939 à 1948, les prix augmentent fortement. Par la suite, jusqu'aux environs de 1967, les prix sont pratiquement stables. La troisième période caractérisée par une hausse très prononcée des prix commence vers 1970 et se prolonge jusqu'en

⁴Premier paragraphe de l'article 62 de la Constitution de 1972, modifiée en 1978 et 1983.

⁵Ce pourcentage était de 32,2% en 1972 et de 30,6% en 1962.

⁶En 1994 (premier semestre) :

$$\text{CBFV} = 100 \frac{\text{CBFAsc}}{32,1} = 100 \frac{6,733}{32,1} = 20,975 \text{ balboas par jour et SMI} = 0,88 \times 8 = 7,04 \text{ balboas par jour.}$$

⁷Cependant, pour la période 1939-1951, nous n'avons retrouvé que les chiffres de l'indice alimentaire.

1982-1983. Enfin, à partir de 1982 et jusqu'en 1994, la tendance à la hausse se maintient, mais à un rythme moins fort.

F. ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT DU SALAIRE MINIMUM INDUSTRIEL (tableau 4)

Afin de pouvoir apprécier la variation réelle du pouvoir d'achat du salaire minimum industriel (SMI)⁸, nous calculons le rapport, en pourcentage, entre l'indice du salaire minimum industriel (ISMI) et l'indice des prix au détail (IPC) à Panama, en prenant la même référence, à savoir 1960, première année avec un salaire minimum légal.

La tendance générale observée est une baisse du pouvoir d'achat alimentaire et général du salaire minimum (graphique 4). Entre 1960 et 1971, le pouvoir d'achat du SMI diminue peu à peu. En 1971, le pouvoir d'achat, général et alimentaire, représente respectivement 87 et 83% de la valeur de 1960. Avec la réévaluation des salaires minimums en 1972, le pouvoir d'achat de 1960 est rétabli (103% pour le général et 99% pour l'alimentaire). Par la suite le pouvoir d'achat du SMI chute jusqu'en 1982, année pendant laquelle il ne représente plus que 66% pour le général et 57% pour l'alimentaire de la valeur de 1960. La réévaluation des salaires minimums de 1983 restaure en partie le pouvoir d'achat du SMI, qui atteint respectivement 77% pour le général et 66% pour l'alimentaire de la valeur de 1960. Ensuite la perte du pouvoir d'achat du SMI se poursuit jusqu'en 1992, avec des valeurs représentant 71% pour le général et 58% pour l'alimentaire de celles de 1960. De nouveau, la réévaluation des SM de 1993 rétablit en partie le pouvoir d'achat du SMI, respectivement à 79% pour le général et à 65% pour l'alimentaire de la valeur de 1960.

Pendant cette période de 35 ans, les meilleures années sont la première, 1960, et 1972; les plus mauvaises étant 1981 et surtout 1982, puis 1991 et 1992.

En 1994, le salaire minimum industriel a perdu 22% du pouvoir d'achat général et 36% du pouvoir d'achat alimentaire qu'il avait en 1960.

G. PRIX DES ALIMENTS EN BALBOAS COURANTS (tableau 5)

Tous les prix de détail des 36 aliments et de la bouteille de gaz propane (de 25 livres) pour cuisiner sont des moyennes annuelles de la ville de Panama, sauf ceux de 1994 qui correspondent au mois de juin. Les prix des aliments n'incluent pas les coûts de préparation et de cuisson familiales.

Comme décrit précédemment, dans l'ensemble, les prix en balboas courants augmentent de 1939 à 1948, puis restent stables jusqu'à 1967 environ. Par la suite, ils augmentent lentement pendant quelques années, puis très rapidement jusque vers 1982 et ensuite moins fortement jusqu'en 1994.

⁸Il s'agit du SMI applicable aux petites entreprises (jusqu'à quinze travailleurs permanents) de la Région 1 qui inclut la ville de Panama.

H. PRIX DES ALIMENTS EN HEURES DE TRAVAIL (tableau 6)

Le prix en balboas courants, divisé par le coût également en balboas courants d'une heure de travail payée au salaire minimum industriel (SMI), donne le prix en heures de travail (h).

Nous calculons ici les prix en temps de travail (en heures payées au SMI) d'une quantité physique (livre, litre, douzaine, etc.) des principaux aliments disponibles à Panama. Au cours de la période étudiée (1960-1994), l'évolution est différente suivant les produits.

1. Céréales (graphique 5)

La tendance du prix du riz de premier choix, du pays, est en moyenne à la baisse entre 1960 et 1972, puis à la hausse jusqu'à 1982 et ensuite, à nouveau, à la baisse jusqu'en 1994. Cette dernière année, une livre de riz vaut 0,34 heure payée au SMI, soit légèrement moins qu'en 1960 (0,37 h).

Les prix de la crème de maïs, des pâtes macaroni et du pain de mie, ces deux derniers produits faits à partir de blé importé, montrent en moyenne une tendance à la stabilité de 1960 à 1971, diminuent légèrement par la suite, augmentent à nouveau jusqu'en 1982, pour baisser l'année suivante et se stabiliser ou augmenter légèrement jusqu'en 1994. Pour cette dernière année, les prix de la crème de maïs, des macaroni et du pain de mie sont plus élevés qu'au cours des années soixante.

Le prix du paquet de 10 tortillas industrielles de maïs (paquet de 557 g en moyenne) diminue entre 1987 et 1994 (pas de donnée antérieure). Pour le maïs en grains -un des aliments les moins chers dans tous les pays d'Amérique centrale- il n'y a malheureusement pas de relevé de prix au détail.

Quand aux flocons d'avoine importé, en boîte, ils augmentent très fortement de prix entre le début et la fin de la période étudiée.

En résumé, exprimé en heures de travail payées au SMI le prix du riz baisse légèrement en moyenne entre 1960 et 1994, tandis que celui des autres produits céréaliers augmente.

2. Légumineuses (graphique 6)

Les prix de trois légumineuses (les petits haricots bruns -frijol ou caupí chiricano- les plus consommés, les gros haricots rouges -poroto colorado- les plus appréciés et les lentilles importées) varient beaucoup de 1960 à 1994. Entre 1960 et 1972 on observe des variations de prix en dents de scie, puis une hausse importante jusqu'en 1974 et un maintien de prix à un niveau élevé pendant quelques années. À partir de 1981 le prix des petits haricots augmente en dents de scie jusqu'en 1992, puis diminue par la suite. En 1994, une livre de petits haricots vaut 0,55 heure de travail payée au SMI, alors qu'elle n'en valait que 0,28 h en 1961 (pas de donnée pour 1960). Le prix des gros haricots rouges et des lentilles diminuent entre 1983 et 1985, pour augmenter fortement par la suite jusqu'en 1992 et baisser les années suivantes. En 1994, une livre de gros haricots rouges vaut 0,69 h de travail au lieu de 0,53 h en 1960 et 0,37 h en 1961; et une livre de lentilles 0,72 h au lieu de 0,58 h en 1960 et 0,48 h en 1961.

Pendant toute la période étudiée, le prix des petits haricots bruns est plus bas que celui des lentilles et des gros haricots rouges, sauf en 1984 quand les deux types de haricots ont le même prix (0,55 h pour une livre).

Au cours des 35 dernières années, la tendance générale est une augmentation importante du prix des légumineuses calculé en heures de travail payées au SMI.

3. Viandes et poisson (graphique 7)

À l'exception du poulet entier vidé, les autres produits carnés et le poisson augmentent de prix, parfois plus du double, au cours des 35 dernières années. Par exemple, la livre de poisson frais (pagre) passe de 0,72 h en 1964 (pas de donnée antérieure) à 1,59 h en 1994. La livre de plat de côte de boeuf passe de 0,75 h en 1960 à 1,42 h en 1992 (pas de donnée ultérieure); celle de la viande de boeuf sans os (pulpa negra de res) de 1,13 h en 1960 à 2,16 h en 1994; celle de la côtelette de porc de 1,50 h en 1960 à 2,27 h en 1992 (dernière année avec des données).

En revanche, le prix de la livre de poulet vidé, d'élevage industriel, diminue de 1,50 h en 1964 (pas de donnée pour les années 1960-1963) à 1,03 h en 1994.

Au cours des 35 dernières années, le prix en heures de travail payé au SMI diminue d'un tiers pour le poulet, mais augmente beaucoup, parfois plus du double, pour les autres viandes (boeuf, porc) et pour le poisson.

4. Oeufs, fromage et lait (graphique 8)

Les prix en temps de travail des autres produits d'origine animale augmentent au cours de la période étudiée (1960-1994), sauf celui des oeufs de poule (d'élevage industriel) qui baisse.

Pour ces denrées les années 1960, puis 1972, 1973 et parfois 1974 sont plutôt bon marché, alors que 1982 et 1992 sont particulièrement chères. À titre d'exemple, entre 1960 et 1994, le prix d'une bouteille de 946 ml (1/4 US gallon) de lait frais passe de 0,48 h à 0,80 h et celui d'une livre de fromage blanc frais de 1,53 h à 2,23 h.

En revanche, la tendance générale du prix de la douzaine d'oeufs est à la baisse, avec cependant des variations de grandes amplitudes : 1,80 h de 1960 à 1962, 1,50 h de 1963 à 1968, 2,10 h en 1971 (le prix le plus élevé de la période), 1,36 h en 1974, 1,91 h en 1982 et 1,28 h en 1994 (le prix le plus bas).

Au cours des 35 dernières années, le prix en heures de travail du lait sous ses différentes formes (frais, concentré, en poudre) et du fromage augmente beaucoup; en revanche celui des oeufs diminue.

5. Corps gras et sucre (graphique 9)

La tendance moyenne des prix de l'huile végétale ordinaire et de la margarine est à la stabilité, avec cependant d'importantes variations : prix les plus bas en 1972 et 1973, les plus élevés en 1975 ou 1981 et 1982.

En 1994, une bouteille de 757 ml (1/5 US gallon) d'huile vaut 1,33 h au lieu de 1,40 h en 1960 et une livre de margarine vaut 0,91 h contre 0,98 h en 1964 (pas de donnée antérieure).

En revanche, le prix de la livre de sucre produit au Panama augmente en moyenne entre 1960 (0,28 h) et 1994 (0,35 h), avec un minimum en 1972 et 1973 (0,22 h) et un maximum en 1982 (0,47 h).

Entre 1960 et 1994, la tendance générale des prix calculés en temps de travail est à la stabilité pour l'huile et la margarine, mais à la hausse pour le sucre.

6. Bananes et tubercules (graphique 10)

Durant les 35 dernières années, les bananes (plantain et fruit) et les tubercules (pomme de terre, manioc et igname) ont, en moyenne, fortement augmenté de prix⁹ : une fois et demie à deux fois. Par exemple, entre 1960 et 1994, la livre de manioc est passée de 0,13 h à 0,20 h de travail payé au SMI, celle des pommes de terre de 0,25 h à 0,45 h, celle d'igname de 0,18 h à 0,35 h, celle de la banane-fruit de 0,10 h à 0,19 h, et enfin celle du plantain de 0,10 h à 0,20 h.

Les prix des bananes et des tubercules, calculés en temps de travail, ont en moyenne fortement augmenté au cours des 35 dernières années.

7. Fruits et légumes (graphique 11)

En temps de travail rémunéré au SMI, tous les fruits et légumes retenus (orange, tomate, chou, oignon et carotte) sont plus chers à la fin de la période qu'au début. Par exemple, en 1994 une orange vaut 0,10 h au lieu de 0,04 h en 1961 (pas de donnée en 1960), une livre de tomate 0,81 h au lieu de 0,33 h en 1960 et une livre d'oignons 0,42 h au lieu de 0,25 h en 1960.

Les prix en temps de travail des fruits et légumes ont beaucoup augmenté entre 1960 et 1994.

8. Produits divers (graphique 12)

Le prix du café moulu présente d'importantes variations au cours du temps, mais son prix moyen reste très proche de celui du début de la période (1,78 h par livre en 1960) et de celui de la fin (1,79 h

⁹Les maladies (sigatoka noire, différentes formes du mal de Panama, nématodes) qui ont fortement affecté les bananiers (plantain et fruit) d'Amérique centrale pourraient expliquer en partie la forte hausse de prix de ces denrées; mais elles n'expliquent d'aucune manière l'augmentation de prix des tubercules.

par livre en 1994).

Quant au prix des boissons gazeuses sucrées, il double presque entre 1960 (0,36 h le litre) et 1994 (0,68 h).

Le prix du sel de cuisine fait plus que doubler : la livre à 0,13 h en 1960 et à 0,29 h en 1991 (pas de donnée ultérieure).

Les quelques prix disponibles de la bouteille de gaz propane de 25 livres utilisé pour cuisiner sont divisés par 5 sur le graphique 12 pour ne pas à avoir à augmenter l'échelle de prix.

I. PRIX DES CALORIES ET DES PROTÉINES EN TEMPS DE TRAVAIL

Pour chacun des aliments et boissons, les prix de détail de 1000 kilocalories et de 100 grammes de protéines ont été calculés en heures de travail rémunéré au salaire minimum industriel à Panama.

Les courbes d'évolution au cours du temps des prix exprimés en heures de travail des quantités physiques, de 1000 kilocalories et de 100 grammes de protéines d'un produit déterminé sont des courbes parallèles (mais différentes), car se déduisant l'une de l'autre par multiplication par des constantes qui dépendent de la composition calorique et protéique de l'aliment. C'est ainsi que les tendances de variation des prix des calories et des protéines sont semblables à celles des prix des quantités physiques des aliments commentées au chapitre précédent.

1. Céréales

1.1. Calories (graphique 13)

Entre 1960 et 1994, le riz est toujours la céréale la moins chère du point de vue calorique (à égalité de prix avec les macaroni et la crème de maïs en 1963). Mille kilocalories de riz valent 0,23 h de travail payé au SMI en début de période et 0,21 h en 1994. Rappelons que le prix au détail du maïs en grains, la céréale la moins chère du point de vue calorique et protéique en Amérique centrale, n'est pas relevé au Panama.

Dans les années soixante les calories de la crème de maïs et des macaroni (0,24 h pour 1000 kcal) ont pratiquement le même prix que celles du riz, mais en fin de période le prix des calories de crème de maïs (0,33 h pour 1000 kcal en 1994) et de macaroni (0,38 h en 1994) ont beaucoup augmenté.

Mille kilocalories de pain de mie valent 0,31 h de travail dans les années soixante et 0,40 h en 1993-1994.

Quant aux calories de flocons d'avoine, en plus d'être chères, elles ont beaucoup augmenté de prix au cours du temps : 0,41 h pour 1000 kilocalories en début de période et 1,11 h en 1992 (pas de donnée antérieure).

Celles des tortillas de maïs ont diminué de prix entre 1987 (pas de donnée antérieure) et 1994, passant de 0,60 h pour 100 g de protéines à 0,50 h.

1.2. Protéines (graphique 14)

Dans les années soixante le pain de mie, les macaroni et la crème de maïs offrent des protéines valant environ 0,80 h de travail rémunéré au SMI pour 100 grammes de protéines. En fin de période (1993-1994), 100 g de protéines de ces mêmes denrées valent beaucoup plus cher : 0,99 h pour le pain, 1,13 h pour la crème de maïs et 1,26 h pour les macaroni.

Les protéines (100 g) de flocons d'avoine et de riz valent presque le même prix en début de période (1,07 h pour les flocons d'avoine et 1,15 h pour le riz en 1960-1962). En fin de période, la même quantité de protéines de riz vaut légèrement moins (1,04 h en 1994) et celle de flocons d'avoine presque trois fois plus cher (2,92 h en 1992).

Quant aux protéines de tortilla de maïs, elles ont baissé de prix passant de 2,26 h pour 100 g de protéines en 1987-1988 (pas de donnée antérieure) à 1,89 h en 1993-1994.

2. Légumineuses

2.1. Calories (graphique 15)

La tendance générale est une forte augmentation du prix des calories des légumineuses. La moins chère (petits haricots bruns) voit le prix de son énergie (1000 kcal) passer de 0,17 h de travail payé au SMI en 1961 à 0,33 h en 1994, après avoir atteint un prix maximum de 0,42 h en 1992.

Les prix des calories des gros haricots rouges et des lentilles évoluent ensemble; ils sont respectivement de : 0,34 h et 0,37 h en 1960, 0,44 h et 0,46 h en 1994, après avoir atteint un maximum de 0,75 h pour les gros haricots en 1990 et 1992, et de 0,70 h en 1992 pour les lentilles. Pour les gros haricots, les prix les plus bas se rencontrent en 1961 et 1972 (0,24 h), ainsi que cette dernière année (0,22 h) pour les lentilles.

2.2. Protéines (graphique 16)

Les petits haricots bruns sont les légumineuses qui fournissent les protéines les moins chères, mais elles valent (pour 100 g de protéines) environ 0,30 h de travail dans les premières années (1961-1963) et 0,57 h en 1994.

Cent grammes de protéines de gros haricots rouges et de lentilles valent respectivement 0,50 h et 0,53 h en 1960, mais 0,66 h et 0,67 h en 1994. De plus, au cours de la période étudiée on observe de fortes variations de prix avec une tendance générale à la hausse.

Entre le début et la fin de la période, l'augmentation de prix en temps de travail des protéines de légumineuses est d'environ un quart pour les lentilles et d'un tiers pour les gros haricots rouges, mais de presque 100% pour les petits haricots bruns, la plus consommée et la moins chère des légumineuses.

3. Viandes et poisson (graphiques 17 et 18)

À l'exception de celles de poulet, les calories et les protéines des viandes et du poisson augmentent fortement de prix au cours de la période étudiée. Dans les premières années, les calories les moins chères sont celles du bifsteck et de la viande de boeuf sans os (1,02 h pour 1000 kcal en 1960-1964 pour les deux). En fin de période (1994), les moins chères sont respectivement les calories de poulet -prix pour 1000 kcal- (1,40 h alors que le prix était de 2,03 h en 1964, pas de donnée antérieure), puis alors seulement celles du bifsteck (1,67 h) et de la viande de boeuf sans os (1,95 h). Les calories des autres viandes sont encore plus chères. Celles du poisson passent de 1,81 h en 1964 (pas de donnée antérieure) à 3,97 h en 1994, soit plus du double.

Les protéines les meilleur marché des viandes et du poisson sont celles du plat de côte de boeuf (0,77 h en 1960-1962 et 1,47 h en 1991-1992 pour 100 g de protéines, soit presque deux fois plus cher). Ensuite viennent celles du poisson frais (pagre), sauf en 1994. À cette date les protéines de poulet sont pour la première fois moins chères que celles de poisson. Elles valent 1,88 h pour 100 g de protéines, soit près de 30% meilleur marché qu'en 1964 (2,73 h).

Il est à noter que la viande de porc, grasse, est extrêmement chère du point de vue protéique.

4. Oeufs, fromage et lait (graphiques 19 et 20)

Le prix des calories et des protéines des oeufs de poule diminue en moyenne au cours des 35 dernières années. Mille kilocalories valent 2,03 h de travail en 1960-1962 et 1,45 h en 1994; le prix de cent grammes de protéines diminue de 2,26 h en 1960-1962 à 1,90 h en 1994, soit une baisse de 29% dans les deux cas.

Le lait (frais, condensé et en poudre) et le fromage blanc fournissent des calories et des protéines de plus en plus chères au cours du temps, avec des variations de prix irrégulières. En 1960, puis entre 1975 et 1994, ce sont les calories de lait frais qui sont les moins chères parmi le groupe d'aliments analysés ici : 1000 kilocalories valent 0,76 h en 1960 et 1,26 h en 1994, soit une augmentation de 66%. En 1960, les protéines de lait frais sont les moins chères du groupe oeufs-lait-fromage (1,50 h pour 100 g de protéines), mais à partir de 1988 ce sont celles des oeufs (1,90 h pour 100 g de protéines en 1994).

Entre 1960 et 1994, les prix des calories et des protéines des oeufs diminuent de 29%, tandis que ceux qui correspondent au lait sous toutes ses formes et au fromage augmentent fortement.

5. Corps gras et sucre (graphique 21)

Ces denrées essentiellement énergétiques sont parmi les sources de calories les meilleur marché à Panama.

Au cours de la période analysée, le prix de 1000 kcal de margarine diminue légèrement de 0,29 h en 1964-1971 (pas de donnée antérieure) à 0,27 h en 1993-1994, avec cependant de fortes fluctuations; celui de l'huile diminue de 0,23 h en 1960-1962 à 0,22 h en 1993-1994, également avec de grandes variations.

En revanche, le prix de 1000 kilocalories de sucre, qui est l'aliment calorique le meilleur marché augmente entre 1960-1971 (0,16 h) et 1994 (0,20 h), avec un minimum de 0,13 h en 1972-1973 et un maximum de 0,27 h en 1982.

Entre 1960 et 1994, le prix des calories de sucre, l'aliment énergétique le meilleur marché disponible à Panama, augmente; en revanche ceux, plus élevés, de l'huile et de la margarine baissent légèrement.

6. Bananes et tubercules (graphiques 22 et 23)

Pour le prix des calories et des protéines de ces denrées, la tendance générale au cours des 35 dernières années est une augmentation.

Les tubercules de manioc et la banane plantain, deux aliments de base au Panama, ont les calories les meilleur marché du groupe de produits ici analysés : pour 1000 kcal, respectivement 0,23 h et 0,24 h en 1960, mais 0,37 h et 0,52 h en 1994. Les calories des bananes-fruit et des ignames sont plus chères que celles du manioc et du plantain, et celles de la pomme de terre encore plus chères.

Les prix des protéines des bananes et des tubercules, peu riches en ce nutriment, sont toujours élevés et, de plus, ont souvent doublé au cours des 35 dernières années. En 1960, tous ces prix dépassent 2 h de travail pour 100 g de protéines, le moins élevé étant celui de l'igname (2,14 h). En 1994, ces prix dépassent tous 4 h de travail, celui de l'igname restant le moins élevé (4,31 h), deux fois cependant celui de 1960.

7. Fruits et légumes (graphiques 24 et 25)

Entre 1960 et 1994, le prix des calories et des protéines des fruits et légumes ont tous augmenté, mais avec des fluctuations parfois importantes. Les calories les moins chères de ce groupe sont presque toujours celles des oranges (si non, celles des oignons). Mille kilocalories d'orange valent 0,66 h de travail payé au SMI en 1961 et 1,79 h en 1994, soit presque trois fois plus.

Le légume ou fruit offrant des protéines les moins chères est le chou, l'oignon ou l'orange. Au début de la période, tous les prix de 100 g de protéines de fruit ou légume dépassent ou égalent 3,44 h (prix des protéines d'orange en 1962) et en 1994 ces mêmes prix dépassent tous ou égalent 5,76 h (prix des protéines de chou cette année-là).

Il est cependant important de rappeler que l'intérêt nutritionnel des fruits et légumes consiste d'abord en leurs apports en vitamines, sels minéraux et fibre.

8. Boissons gazeuses sucrées (graphique 24)

Sur le graphique 24 a été ajouté le prix des calories des boissons gazeuses sucrées. Ce prix de 1000 kilocalories augmente de 1,71 heure de travail payé au SMI en début de période (1960-1971) à 2,20 h en fin de période (1993-1994), avec un minimum de 0,94 h en 1972-1973 et un maximum de 2,83 h en 1982.

J. CLASSEMENT DES ALIMENTS SELON LE PRIX DE LEURS CALORIES

(graphiques 26 à 28)

Dans un but de comparaison du prix des aliments, une échelle à progression géométrique, du prix de 1000 kilocalories exprimé en salaires minimums horaires (h) payés au SMI, a été établie comme suit. Elle est semblable à celle utilisée pour les autres pays d'Amérique centrale.

Compris entre	QUALIFICATIF
inférieur à 1/4 h	TRÈS BON MARCHÉ
1/4 h et moins de 1/2 h	BON MARCHÉ
1/2 h et moins de 1 h	À PRIX MODÉRÉ
1 h et moins de 2 h	CHER
2 h et moins de 4 h	TRÈS CHER
4 h et plus	EXCESSIVEMENT CHER

Entre 1960 et 1994, dix denrées ont été "très bon marché" : le sucre pendant toute la période étudiée sauf en 1982, les petits haricots bruns en début de période et de 1979 à 1981, l'huile ordinaire de 1960 à 1973 puis de nouveau à partir de 1992, les tubercules de manioc entre 1960 et 1975 (sauf en 1964 et 1968) puis de nouveau en 1989, la banane plantain de 1960 à 1967 et de 1974 à 1976, les macaroni de 1960 à 1969 puis en 1972, la crème de maïs pendant les premières années de la période, la margarine en 1972 et 1973, enfin les gros haricots rouges et les lentilles en 1972. Il est plus que probable que si le prix du maïs en grains avait été relevé, cet aliment aurait également fait partie des sources de calories "très bon marché".

À ces onze produits, peuvent s'ajouter quatre autres qui pendant des périodes plus ou moins longues ont été des sources de calories "bon marché". Ce sont le pain de mie, la banane-fruit, les flocons d'avoine et l'igname. Le prix des calories de tortilla de maïs arrive juste à la limite supérieure de la classe de prix "bon marché" en 1993 et 1994.

Tous les autres aliments sont au mieux "à prix modéré" du point de vue calorique.

K. CLASSEMENT DES ALIMENTS SELON LE PRIX DE LEURS PROTÉINES (graphiques 29 à 31)

Comme pour les calories, une échelle de prix de 100 g de protéines exprimés en salaires minimums horaires (h) payés au SMI, a été établie comme suit.

Compris entre	QUALIFICATIF
inférieur à 1/2 h	TRÈS BON MARCHÉ
1/2 h et moins de 1 h	BON MARCHÉ
1 h et moins de 2 h	À PRIX MODÉRÉ
2 h et moins de 4 h	CHER
4 h et moins de 8 h	TRÈS CHER
8 h et plus	EXCESSIVEMENT CHER

Entre 1960 et 1994, trois légumineuses ont des protéines "très bon marché". Ce sont les petits haricots bruns, du début de la période étudiée jusqu'en 1982, les lentilles importées de 1961 à 1972, et les gros haricots rouges pendant plusieurs années entre 1960 et 1972. Il est très probable que le maïs en grains, pour lequel nous n'avons pas de relevé de prix à Panama, devrait également figurer parmi les denrées protéiques "très bon marché", du moins pendant certaines années.

En plus de ces quatre produits, six autres ont des protéines "bon marché" pendant certaines périodes entre 1960 et 1994. Ce sont le pain de mie, les macaroni, la crème de maïs, le riz, le plat de côte de boeuf et le poisson frais (pagre).

En plus de ces dix aliments, le lait (frais, en poudre, condensé), le fromage blanc et les oeufs (en fin de période) sont parfois des sources de protéines "à prix modéré".

Tous les autres produits sont, au mieux, "chers" du point de vue protéique.

Il est important de noter que pendant la première partie (1960-1982) de la période étudiée il y a toujours une ou plusieurs sources de protéines "très bon marché"; en revanche pendant la seconde partie (1983-1994) de la période toutes les protéines sont, au mieux, seulement "bon marché".

L. VISION GLOBALE DE LA PÉRIODE 1960-1994

Pour un travailleur payé au salaire minimum industriel à Panama, les 35 dernières années (1960-1994) peuvent se décomposer comme suit, en fonction de l'accès aux aliments caloriques "très bon marché" (graphiques 26 à 28); le maïs en grains pour lequel nous ne disposons pas de relevé de prix n'étant pas pris en compte.

- La meilleure année, 1972, pendant laquelle il dispose de sept aliments caloriques "très bon marché", plus deux autres à la limite supérieure de cette classe de prix.

- Quatre très bonnes années, 1960-1963, pendant lesquelles lui sont accessibles six ou sept aliments.

- Onze bonnes années, 1964-1971, 1973-1975, avec accès à trois, quatre ou cinq aliments.

- Huit années moyennes, 1976, 1979-1981, 1989, 1992-1994, avec deux aliments caloriques

"très bon marché", le sucre et un autre (banane plantain, petits haricots bruns, manioc ou l'huile végétale), avec parfois, en plus, un autre produit à la limite supérieure de cette classe de prix.

- **Dix mauvaises années, 1977-1978, 1983-1988, 1990-1991**, avec accès à un seul aliment, le sucre, et à un autre situé à la limite supérieure de cette classe de prix, à savoir les petits haricots bruns en 1977-1978 ou l'huile en 1983-1988 et 1990-1991 c'est-à-dire durant les années qui ont précédé et suivi l'invasion militaire étrangère du 20 décembre 1989.

- **La plus mauvaise année, 1982**, pendant laquelle il n'y a aucun aliment calorique "très bon marché".

Rappelons que du point de vue de l'accès aux protéines, les années 1960-1994 peuvent se diviser en deux périodes : la première (1960-1982) pendant laquelle le travailleur payé au SMI dispose d'une ou de plusieurs sources de protéines "très bon marché", et la seconde (1983-1994) pendant laquelle il n'a plus cette possibilité (graphique 29).

Enfin, si l'on se réfère au pouvoir d'achat général et alimentaire global du salaire minimum industriel (graphique 4), la période analysée peut se diviser comme suit :

- Quelques bonnes années, 1960-1963 et 1972;
- Des années moyennes, 1964-1971 et 1973-1976;
- Beaucoup de mauvaises années, 1977-1994, la plus mauvaise étant 1982.

M. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La première constatation est la complexité du système de fixation des différents salaires minimums. Partout en Amérique centrale, la tendance est à la simplification, unification et rationalisation des différentes catégories de salaires minimums.

La seconde constatation est le non-respect de la révision périodique des salaires minimums prévue par la loi. Elle devrait être biennale selon le Code du Travail.

La troisième est la réduction au cours du temps de l'écart entre le salaire minimum agricole et le salaire minimum industriel. Après avoir valu pendant longtemps moins de la moitié du salaire minimum industriel, puis les 2/3, le salaire minimum agricole représente depuis 1979 environ les 3/4 de la valeur du salaire industriel.

La quatrième est la perte progressive du pouvoir d'achat du salaire minimum industriel à Panama -pris comme exemple- tout au cours de la période étudiée, avec une seule récupération importante en 1972. C'est ainsi qu'en 1994, le SMI a perdu 22% du pouvoir d'achat général et 36% du pouvoir d'achat alimentaire qu'il avait en 1960.

Malgré ses limitations -en particulier ne sont pas pris en compte la population vivant essentiellement d'autoconsommation, ni celle affectée par le sous-emploi et le chômage¹⁰- l'utilisation des salaires minimums comme indicateur du pouvoir d'achat permet :

- de suivre l'évolution du niveau de vie et tout particulièrement du pouvoir d'achat alimentaire des salariés -et de leur famille- qui ont des revenus proches du salaire minimum, et

- de prendre des mesures concrètes pour améliorer leurs conditions de vie et d'alimentation.

Les quelques suggestions qui suivent vont dans ce sens.

1. Accélération de la simplification, rationalisation et unification des modalités de fixation des salaires minimums par la diminution progressive du nombre de zones d'activité économique et de taux différents suivant la taille ou le chiffre d'affaires des entreprises ou exploitations, ainsi que par le regroupement de certaines activités économiques.

2. Réunion périodique de la Commission du Salaire Minimum et révision effective des salaires minimums comme le prévoit la loi. Cette périodicité, qui actuellement est en principe biennale mais n'est pas appliquée, pourrait être diminuée, mais surtout doit être respectée.

3. Parité entre les salaires minimums agricoles et les salaires minimums urbains du commerce et de l'industrie, ce qui permettrait entre autres de freiner l'exode rural anarchique.

4. Augmentation systématique des salaires minimums d'un taux toujours supérieur à l'augmentation de l'indice des prix de détail à la consommation. Ceci dans le but de rétablir et d'augmenter peu à peu le pouvoir d'achat des salaires minimums.

5. Obtention de salaires minimums qui permettent de couvrir le coût d'un "panier familial vital" incluant, en plus de l'alimentation, les autres besoins essentiels d'une famille : logement, éducation, santé et autres.

Pour que le salaire minimum industriel horaire ait en 1994 le même pouvoir d'achat général et alimentaire à Panama qu'en 1960, il devrait être, respectivement de 1,12 balboas et 1,37 balboas au lieu de 0,88 balboa.

Enfin, pour permettre l'achat des biens et services du panier familial vital (minimum vital familial) comme le demande la Constitution, le salaire minimum à Panama devrait être en 1994 trois fois plus élevé que ce qu'il est.

Il devrait être de 2,62 balboas par heure, 20,98 balboas par jour et 629,25 balboas par mois. Rappelons que le salaire minimum industriel de 1994 à Panama est seulement de 0,88 balboa par heure,

¹⁰Les résultats des enquêtes auprès des ménages (DEC, Encuestas de hogares, 1991, 1992) donnent pour le chômage, par rapport à la population économiquement active, 16,1 % en 1991 et 13,6 % en 1992 pour l'ensemble du pays, mais 19,5 % en 1991 et 16,0 % en 1992 pour la capitale (région métropolitaine). Le sous-emploi est quant à lui estimé en 1992 à 17 % de la population ayant un emploi (PREALC-OIT, 1992).

7,04 par jour et 211,20 balboas par mois.

L'évolution récente, globalement favorable, de l'économie du Panama (par exemple, l'augmentation du Produit Intérieur Brut estimée à 4,6% en 1994) devrait faciliter le respect de la Constitution en ce qui concerne les salaires minimums. Cette mesure permettrait aussi de réduire l'extrême disparité dans la répartition de la richesse. Les données disponibles les plus récentes (Banco Mundial, 1993, p. 303) indiquent que les 20% les plus pauvres de la population reçoivent 2,0% du revenu national, alors que les 20% les plus riches en perçoivent 59,8%.

Guatemala de la Asuncion, mars 1995

N. REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes et institutions qui ont facilité cette étude, tout spécialement les responsables, les fonctionnaires et les employés de la Direction de la Statistique et des Recensements (DEC), de la Direction de la Planification Economique et Sociale du Ministère du Plan et de la Politique Économique (MIPPE), du Département des Salaires du Ministère du Travail et du Bien-être Social, du Ministère de la Santé, du Ministère du Développement de l'Agriculture et de l'Élevage, du Bureau de la Régulation des Prix, du Programme Régional d'Emploi pour l'Amérique Latine et les Caraïbes du Bureau International du Travail (PREALC-OIT), de l'Organisation Panaméricaine de la Santé (OPS-OMS) et de l'INCAP en particulier du Groupe de Travail de Base (GTB) du Panama.

O. BIBLIOGRAPHIE

Banco Mundial, 1993. Informe sobre el desarrollo mundial 1993. Washington D.C., 328 p.

Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL). Panamá: Evolución económica durante (año). Informe anual. México, D.F.

Comité de Acción de Apoyo al Desarrollo Económico y Social de Centroamérica - Comisión de las Comunidades Europeas (CADESCA-CEE), Programa de formación en seguridad alimentaria del Istmo Centroamericano. Julio de 1990. Los efectos de la política macroeconómica en la agricultura y la seguridad alimentaria, Panamá. Andrés ACHONG PAZ, Juan JOVANÉ, Ciudad de Panamá, CADESCA, 91 p.

Constitución Política de la República de Panamá de 1972, reformada por el acto reformativo de 1978 y por el acto constitucional de 1983. 1992. Jorge FÁBREGA P., Editora Jurídica Panameña, impreso por Editorama, S.A., San José, Costa Rica, 159 p.

Dirección de Estadística y Censo (DEC), Contraloría General, República de Panamá. Estadística Panameña:

Sección 011 - Indicadores económicos y sociales. Semestral y anual.

--- Sección 351 - Precios. Índice de precios al por mayor y al consumidor. Trimestral y anual. Encuestas de hogares. Anual. En particular: 1983/84, 1991, 1992.

--- Sección 352 - Consumo. Hojas de balance de alimentos. Anual.

--- Sección 441 - Trabajos y salarios. Estadística del trabajo. Anual.

--- Censos nacionales. En particular: Censos nacionales de población y vivienda, 1980, 1990.

Gaceta Oficial. Órgano oficial de la República de Panamá.

GONZÁLEZ TELLO Néstor, 1993. Efectos del ajuste estructural en la producción y el empleo en el sector agropecuario en Panamá en la década de los ochenta. Tesis de Maestría en Política Económica para Centroamérica y el Caribe. Universidad Nacional, Heredia, Costa Rica.

GORDON CALDERÓN Maribel, 1991. Política de ajuste estructural: Evaluación del caso Panameño, 1980-1987. Tesis de Maestría en Política Económica para Centroamérica y el Caribe. Universidad Nacional, Heredia, Costa Rica.

Inforpress Centroamericana. Semanario, Ciudad de Guatemala.

Instituto de Nutrición de Centro América y Panamá (INCAP). Guatemala:

1971. Valor nutritivo de los alimentos para Centro América y Panamá. E-530, P-1928, 18 p.

--- Octubre de 1994. Revisión de la base de datos sobre composición de alimentos del INCAP. Nota técnica de Cecilia de VENTURA y Tabla de composición de alimentos, Versión 19/10/93.

Instituto de Nutrición de Centro América y Panamá (INCAP) - Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM), Ciudad de Guatemala, LAURE Joseph et col. :

1990. Guatemala : les salaires rattraperont-ils les prix? Analyse de l'évolution comparative des salaires minimums et des prix des principaux aliments et combustibles domestiques au cours des dernières décennies. 62 p.. Publié également in Collection Travaux et Documents Microédités, TDM 68, ORSTOM, Paris.
- 1990. Guatemala: ¿Alcanzarán los salarios a los precios? Análisis comparativo sobre la evolución de los salarios mínimos y de los precios de los alimentos y combustibles domésticos (1955-1989). Colección Documentos técnicos, No 18, INCAP, 26 p.
- 1990. Un demi-siècle de politiques en faveur des bas salaires au Costa Rica : conséquences sur le pouvoir d'achat général et alimentaire. 73 p. Publié également in Collection Travaux et Documents Microédités, TDM 67, ORSTOM, Paris.
- 1990. Costa Rica: Medio siglo de políticas a favor del incremento de salarios mínimos más bajos. Consecuencias sobre el poder de compra general y el alimentario. Colección Documentos técnicos, No 19, INCAP, 32 p.
- 1991. Nicaragua : salaires minimums réduits à la portion congrue. Relation de la quasi-disparition des salaires minimums et de la fonte de leur pouvoir d'achat général et alimentaire. 68 p.
- 1991. Nicaragua: El colapso de los salarios mínimos. Un caso de hundimiento extremo de los salarios mínimos, con desplome de su poder de compra tanto general como alimentario. Colección Documentos técnicos, No 22, INCAP, 28 p.
- 1991. Bèlize : un siècle de lente évolution du pouvoir d'achat des bas salaires (1889-1990). 88 p.
- 1992. Belize: 1889-1990. A century of slow change in the purchasing power of low wages. Un siglo de lenta evolución del poder adquisitivo de los salarios bajos. Colección Documentos técnicos, No 23, INCAP, 40 p.
- 1993. Salvador (1954-1991) : pouvoir d'achat des salaires minimums avant et pendant la guerre civile. 68 p.
- 1993. El Salvador (1954-1991): Poder de compra de los salarios mínimos antes y durante la guerra civil. Colección Documentos técnicos, No 24, INCAP, 38 p.
- 1994. Honduras : lente dégradation du pouvoir d'achat des salaires minimums. Étude comparative des salaires minimums, des prix des aliments et des indices de prix (1925-1992).
- 1994. Honduras: Lento deterioro del poder de compra de los salarios mínimos. Estudio comparativo de los salarios mínimos, los precios de los alimentos y los índices de precios al consumidor (1925-1992). Colección Documentos técnicos, No 25, INCAP, 35 p.

Instituto de Nutrición de Centro América y Panamá (INCAP) - Interdepartmental Committee on Nutrition for National Defense (ICNND), 1961. Tabla de composición de alimentos para uso en América Latina. Ciudad de Guatemala, Guatemala, C.A. - Bethesda, Maryland, USA, 132 p.

LAURE Joseph et al. Elementos para el cálculo de los salarios mínimos en Guatemala. Informe final del Grupo de Investigación de INCAP/ORSTOM - SEGEPLAN - MTPS, Ciudad de Guatemala, 70 p.

MÉNDEZ Roberto N., enero-abril de 1990. Consecuencias socioeconómicas de la invasión. En la revista Tareas, No 74, Ciudad de Panamá.

Ministerio de Educación de la República de Panamá. Tercer censo de talla en escolares de primer grado de las escuelas oficiales, 1988.

Ministerio de Planificación y Política Económica (MIPPE) de la República de Panamá, Dirección de Planificación Económica y Social, Departamento de Planificación Social:

1988. Niveles de pobreza en Panamá.

---- Agosto de 1989. Informe técnico de la revisión del costo de la canasta básica familiar de alimentos para las ciudades de Panamá, David, Santiago, Penonome y Las Tablas. Documento de Trabajo No 39, Sección de Análisis Social, 42 p.

---- Septiembre de 1993. Breve informe sobre la situación de los sectores sociales en Panamá: 1991-92. Documento de Trabajo No 33, 60 p.

---- Diciembre de 1993. Panamá: Niveles de satisfacción de las necesidades básicas. Mapa de la pobreza. Documento de Trabajo No 44, Sección de Análisis Social, 98 p.

Ministerio de Salud (Departamento de Nutrición y Dietética) de la República de Panamá:

1982. Análisis del problema alimentario nutricional y sus soluciones en Panamá.

---- Noviembre de 1992. Revisión y actualización de la situación nutricional de Panamá.

---- 1992. Encuesta de prevalencia de desnutrición de embarazadas y niños menores de 5 años - noviembre de 1992.

---- 1994. IIa. encuesta de prevalencia de desnutrición - enero de 1994. Maritza de AGUILERA, Flavia de BRANDARIZ, 17 p., anexos.

Ministerio de Salud de la República de Panamá (Departamento de Nutrición y Dietética) - Instituto de Nutrición de Centro América y Panamá (INCAP-OPS, GTB de Panamá y Sede en Guatemala), 1994. Encuesta nacional de consumo de alimentos - 1992. Ciudad de Panamá, 27 p., 37 cuadros, 8 gráficos, bibliografía, formularios.

Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO). ESN. Perfiles nutricionales de los países - Panamá - (año).

Programa Regional del Empleo para América Latina y el Caribe (PREALC-OIT), 1992. Comunicación oral, Ciudad de Panamá.

SOLER Ricaurte, 1992. La invasión de Estados Unidos a Panamá. Neocolonialismo en la posguerra fría. Ciudad de Panamá, Siglo veintiuno editores - Ediciones de la revista Tareas, 186 p.

P. TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ - MOTS-CLÉS

RESUMEN - PALABRAS CLAVES

SUMMARY - KEY WORDS

A. INTRODUCTION

B. MÉTHODOLOGIE

C. SALAIRES MINIMUMS

D. PANIER DE LA MÉNAGÈRE ET SALAIRE MINIMUM

E. INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION

F. ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT DU SALAIRE MINIMUM INDUSTRIEL

G. PRIX DES ALIMENTS EN BALBOAS COURANTS

H. PRIX DES ALIMENTS EN HEURES DE TRAVAIL

1. Céréales

2. Légumineuses

3. Viandes et poisson

4. Oeufs, fromage et lait

5. Corps gras et sucre

6. Bananes et tubercules

7. Fruits et légumes

8. Produits divers

I. PRIX DES CALORIES ET DES PROTÉINES EN TEMPS DE TRAVAIL

1. Céréales

1.1. Calories

1.2. Protéines

2. Légumineuses

2.1. Calories

2.2. Protéines

3. Viandes et poisson

4. Oeufs, fromage et lait

5. Corps gras et sucre

6. Bananes et tubercules

7. Fruits et légumes

8. Boissons gazeuses sucrées

J. CLASSEMENT DES ALIMENTS SELON LE PRIX DE LEURS CALORIES

K. CLASSEMENT DES ALIMENTS SELON LE PRIX DE LEURS PROTÉINES

L. VISION GLOBALE DE LA PÉRIODE 1960-1994

M. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

N. REMERCIEMENTS

O. BIBLIOGRAPHIE

P. TABLE DES MATIÈRES

Q. ANNEXE : TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Photo de la couverture

Le canal de Panama et le pont des Amériques (cliché de l'auteur)

Liste des tableaux

1. Salaires minimums au Panama (1960-1994)

2. Coût du panier familial de la ménagère (aliments et gaz propane) à Panama (1980-1994)

3. Indices des prix de détail à la consommation à Panama (1939-1994)

4. Indices des prix de détail à la consommation (IPC) et indices du salaire minimum industriel (ISMI) à Panama (1960-1994)
5. Prix des aliments en centimes de balboa courant à Panama (1939-1994)
6. Prix des aliments en heures de travail payées au salaire minimum industriel à Panama (1960-1994)
7. Prix de 1000 kilocalories des aliments en heures de travail payées au salaire minimum industriel à Panama (1960-1994)
8. Prix de 100 grammes de protéines des aliments en heures de travail payées au salaire minimum industriel à Panama (1960-1994)

Liste des graphiques

1. Relation entre les salaires minimums agricole et industriel
2. Coût en salaire minimum industriel du panier alimentaire familial (aliments et gaz propane) par jour à Panama
3. Indices des prix de détail à la consommation, général et alimentaire, à Panama
4. Relation entre l'indice du salaire minimum industriel et l'indice des prix de détail à la consommation, général et alimentaire, à Panama
5. Prix en salaires horaires des céréales
6. Prix en salaires horaires des légumineuses
7. Prix en salaires horaires des viandes et du poisson
8. Prix en salaires horaires des oeufs, du lait et du fromage
9. Prix en salaires horaires des corps gras et du sucre
10. Prix en salaires horaires des bananes et des tubercules
11. Prix en salaires horaires des fruits et des légumes
12. Prix en salaires horaires des boissons, du sel et du gaz propane
13. Prix des calories des céréales
14. Prix des protéines des céréales
15. Prix des calories des légumineuses

16. Prix des protéines des légumineuses
17. Prix des calories des viandes et du poisson
18. Prix des protéines des viandes et du poisson
19. Prix des calories des oeufs, du lait et du fromage
20. Prix des protéines des oeufs, du lait et du fromage
21. Prix des calories des corps gras et du sucre
22. Prix des calories des bananes et des tubercules
23. Prix des protéines des bananes et des tubercules
24. Prix des calories des fruits, des légumes et des boissons gazeuses sucrées
25. Prix des protéines des fruits et des légumes
26. Aliments caloriques les moins chers (1)
27. Aliments caloriques les moins chers (2)
28. Aliments caloriques les moins chers (3)
29. Aliments protéiques les moins chers (1)
30. Aliments protéiques les moins chers (2)
31. Aliments caloriques les moins chers (3)

Q. ANNEXE : TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1

SALAIRES MINIMUMS (SM) AU PANAMA (1960-1994)
MOYENNES ANNUELLES PONDÉRÉES EN BALBOAS COURANTS

Années	SM Agricole SMA par jour	SM Industriel SMI horaire	SMA/SMI en % *
1960	1.50	0.40	46.9
1961	1.50	0.40	46.9
1962	1.50	0.40	46.9
1963	1.50	0.40	46.9
1964	1.50	0.40	46.9
1965	1.50	0.40	46.9
1966	1.50	0.40	46.9
1967	1.50	0.40	46.9
1968	1.50	0.40	46.9
1969	1.50	0.40	46.9
1970	1.50	0.40	46.9
1971	1.50	0.40	46.9
1972	2.50	0.50	62.5
1973	2.50	0.50	62.5
1974	2.84	0.53	66.4
1975	3.00	0.55	68.2
1976	3.00	0.55	68.2
1977	3.00	0.55	68.2
1978	3.00	0.55	68.2
1979	3.59	0.59	76.1
1980	4.00	0.66	75.8
1981	4.00	0.66	75.8
1982	4.00	0.66	75.8
1983	4.70	0.78	75.3
1984	4.70	0.78	75.3
1985	4.70	0.78	75.3
1986	4.70	0.78	75.3
1987	4.70	0.78	75.3
1988	4.70	0.78	75.3
1989	4.70	0.78	75.3
1990	4.70	0.78	75.3
1991	4.70	0.78	75.3
1992	4.70	0.78	75.3
1993	5.20	0.88	73.9
1994	5.20	0.88	73.9

*Relation en pourcentage entre le SMA par jour divisé par 8 heures et le SMI horaire

Source: Ministère du Travail et du Bien-être social

Tableau 2

COÛT DU PANIER FAMILIAL DE LA MÉNAGÈRE (ALIMENTS ET GAZ PROPANE)
 MOYENNES ANNUELLES POUR UNE FAMILLE MOYENNE DE 4,82 PERSONNES
 VILLE DE PANAMA (1980-1994)

Années	Coût des aliments par jour	Coût du gaz par jour ***	Coût total par jour	Coût total par mois	SMI horaire	Coût total en SMI
1980			4.579	139.09	0.66	0.87
1981			5.042	153.27	0.66	0.95
1982			5.261	160.51	0.66	1.00
1983	5.281	0.166	5.447	165.58	0.78	0.87
1984			5.476	166.48	0.78	0.88
1985			5.553	168.22	0.78	0.89
1986			5.447	165.58	0.78	0.87
1987	5.885	0.144	6.029	183.38	0.78	0.97
1988*	5.832	0.144	5.976	181.41	0.78	0.96
1989	6.105	0.144	6.249	190.07	0.78	1.00
1990	6.272	0.144	6.416	195.16	0.78	1.03
1991	6.443	0.144	6.587	200.37	0.78	1.06
1992	6.705	0.144	6.849	208.31	0.78	1.10
1993	6.819	0.144	6.963	211.79	0.88	0.99
1994**	6.733	0.144	6.877	209.17	0.88	0.98

* Moyenne de l'année 1988 sans les mois de mars, avril et mai pour lesquels il n'y a pas de donnée

** Premier semestre de 1994

*** Coût estimé par le prix d'une bouteille de gaz propane de 25 livres par famille et par mois

Source: A partir des données de la Direction de la Statistique et des Recensements (DEC, Contraloría General de la República, MIPPE), Département de la Planification Économique et Sociale.

Tableau 3
INDICES DES PRIX DE DÉTAIL À LA CONSOMMATION (IPC) À PANAMA (1939-1994)

Années	IPCG base 1939-40	IPCG base 1952	IPCG base 1962	IPCG base 1975	IPCG base 1987	IPCA base 1939-40	IPCA base 1952	IPCA base 1962	IPCA base 1975	IPCA base 1987
1939-40						100	53.2			
1941										
1942						152.6	81.2			
1943						155.6	82.8			
1944						158.9	84.5			
1945						162.1	86.2			
1946						174.6	92.9			
1947						194.5	103.5			
1948						198.7	105.7			
1949						184.8	98.3			
1950						178.8	95.1			
1951						186.0	98.9			
1952		100				188.0	100			
1953		98.8					98.1			
1954		98.3					98.1			
1955		98.2					98.6			
1956		97.8					98.0			
1957		97.9					98.4			
1958		97.6					97.1			
1959		97.7					96.6			
1960		97.8					96.8			
1961		98.4					97.9			
1962		98.7	100				98.4	100		
1963		99.2	100.5				99.1	100.7		
1964		101.6	102.9				103.9	105.6		
1965		102.1	103.4				104.2	105.9		
1966		102.3	103.6				103.8	105.5		
1967		103.6	105.0				105.5	107.2		
1968		105.3	106.7				108.7	110.5		
1969		107.2	108.6				111.0	112.8		

suite et fin du tableau 3

Années	IPCG base 1939-40	IPCG base 1952	IPCG base 1962	IPCG base 1975	IPCG base 1987	IPCA base 1939-40	IPCA base 1952	IPCA base 1962	IPCA base 1975	IPCA base 1987
1970		110.4	111.9				114.2	116.1		
1971		112.7	114.2				117.0	118.9		
1972		118.7	120.3				122.4	124.4		
1973		126.9	128.6				134.4	136.6		
1974		148.2	150.2				165.1	167.8		
1975		156.4	158.5	100			176.3	179.2	100	
1976		162.7		104.0			178.8		101.4	
1977		170.0		108.7			184.1		104.4	
1978		177.2		113.3			195.6		110.9	
1979		191.3		122.3			215.5		122.2	
1980		217.8		139.2			242.6		137.6	
1981		233.7		149.4			264.9		150.2	
1982		243.6		155.7			280.5		159.1	
1983		248.7		159.0			287.1		162.8	
1984		252.6		161.5			291.3		165.2	
1985		255.3		163.2			292.2		165.7	
1986		255.2		163.1			293.4		166.4	
1987		257.7		164.7	100		300.8		170.6	100
1988*		259.2			100.6		304.1			101.1
1989		259.5			100.7		302.9			100.7
1990		261.5			101.5		306.8			102.0
1991		264.9			102.8		314.1			104.4
1992		269.5			104.6		325.2			108.1
1993		270.8			105.1		326.1			108.4
1994**		274.1			106.4		331.2			110.1

* Moyenne de l'année 1988 sans les mois de mars, avril et mai pour lesquels il n'y a pas de donnée

** Mois de juin 1994

Source: Direction de la Statistique et des Recensements (DEC)

Tableau 4

INDICES DES PRIX DE DÉTAIL À LA CONSOMMATION (IPC) ET INDICES DU SALAIRE MINIMUM INDUSTRIEL (ISMI)
À PANAMA (1960-1994)

1960 est l'année de référence pour tous les indices

Années	SMI balboas par heure	Indice SMI (ISMI)	IPCG	IPCA	ISMI/IPCG en %	ISMI/IPCA en %
1960	0.40	100	100	100	100	100
1961	0.40	100.0	100.6	101.1	99.4	98.9
1962	0.40	100.0	100.9	101.7	99.1	98.3
1963	0.40	100.0	101.4	102.4	98.6	97.7
1964	0.40	100.0	103.8	107.3	96.3	93.2
1965	0.40	100.0	104.4	107.7	95.8	92.9
1966	0.40	100.0	104.6	107.2	95.6	93.3
1967	0.40	100.0	106.0	109.0	94.3	91.7
1968	0.40	100.0	107.7	112.3	92.9	89.0
1969	0.40	100.0	109.6	114.7	91.2	87.2
1970	0.40	100.0	112.9	118.0	88.6	84.7
1971	0.40	100.0	115.3	120.9	86.7	82.7
1972	0.50	125.0	121.4	126.5	103.0	98.8
1973	0.50	125.0	129.8	138.9	96.3	90.0
1974	0.53	132.5	151.6	170.6	87.4	77.7
1975	0.55	137.5	160.0	182.2	85.9	75.5
1976	0.55	137.5	166.4	184.7	82.6	74.4
1977	0.55	137.5	173.9	190.2	79.1	72.3
1978	0.55	137.5	181.2	202.0	75.9	68.1
1979	0.59	147.5	195.6	222.6	75.4	66.3
1980	0.66	165.0	222.7	250.7	74.1	65.8
1981	0.66	165.0	239.0	273.6	69.0	60.3
1982	0.66	165.0	249.1	289.8	66.2	56.9
1983	0.78	195.0	254.3	296.6	76.7	65.7
1984	0.78	195.0	258.3	300.9	75.5	64.8
1985	0.78	195.0	261.1	301.8	74.7	64.6
1986	0.78	195.0	260.9	303.1	74.7	64.3
1987	0.78	195.0	263.5	310.8	74.0	62.7
1988*	0.78	195.0	265.0	314.2	73.6	62.1
1989	0.78	195.0	265.3	312.9	73.5	62.3
1990	0.78	195.0	267.4	317.0	72.9	61.5
1991	0.78	195.0	270.8	324.4	72.0	60.1
1992	0.78	195.0	275.6	335.9	70.8	58.1
1993	0.88	220.0	276.9	336.9	79.5	65.3
1994*	0.88	220.0	280.3	342.2	78.5	64.3

* Moyenne de l'année 1988 sans les mois de mars, avril et mai pour lesquels il n'y a pas de données

** Mois de juin 1994

Tableau 5
 PRIX DES ALIMENTS EN CENTIMES DE BALBOA COURANT À PANAMA (1939-1994)

Pour une livre (453,6 g) sauf indication contraire

PRODUITS	UNITÉ	1939-40	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES																					
Riz de premier choix		0.05		0.10	0.10	0.10	0.10	0.13	0.11	0.12	0.13	0.11	0.12	0.13	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15
Flocons d'avoine	14.1 onces	0.16		0.21	0.21	0.21	0.21	0.22	0.19	0.19	0.19	0.20	0.21	0.21	0.21	0.22	0.23	0.23	0.23	0.24	0.25
Pain de mie	18 onces					0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20
Macaroni		0.10		0.13	0.13	0.13	0.13	0.14	0.18	0.18	0.18	0.17	0.18	0.18	0.17	0.17	0.17	0.16	0.16	0.16	0.15
Petits haricots bruns		0.10		0.16	0.15	0.15	0.15	0.16	0.16	0.16	0.17	0.15	0.13	0.14	0.17						
Lentilles		0.10		0.12	0.13	0.13	0.13	0.18	0.20	0.20	0.19	0.20	0.20	0.19	0.20	0.17	0.16	0.15	0.16	0.19	0.23
Gros haricots rouges		0.14		0.16	0.15	0.15	0.15	0.18	0.25	0.25	0.20	0.18	0.20	0.20	0.20	0.20	0.19	0.19	0.17	0.16	0.18
Crème de maïs	350 g																				
Dix tortillas de maïs	557 g																				
VIANDES ET POISSON																					
Bifeck		0.15		0.23	0.24	0.25	0.25	0.33	0.35	0.38	0.40	0.40	0.40	0.44	0.45	0.45	0.45	0.45	0.45	0.45	0.45
Plat de côte de boeuf		0.15		0.20	0.20	0.20	0.20	0.27	0.28	0.29	0.28	0.28	0.29	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30
Viande de boeuf sans os		0.25		0.30	0.32	0.35	0.35	0.36	0.35	0.38	0.40	0.40	0.40	0.44	0.45	0.45	0.45	0.45	0.45	0.45	0.44
Côtelette de porc		0.30		0.60	0.60	0.60	0.60	0.63	0.66	0.64	0.62	0.60	0.60	0.61	0.60	0.60	0.60	0.60	0.60	0.60	0.60
Poulet vidé		0.42		0.65	0.65	0.65	0.65	0.70	0.73	0.73	0.68	0.61	0.63	0.67							
Pagre frais		0.14		0.30	0.30	0.30	0.30	0.28	0.30	0.32	0.27	0.27	0.26	0.25							
OEUFs, LAIT ET FROMAGE																					
Lait entier en poudre	400 g	0.69		0.72	0.67	0.71	0.71	0.75	0.84	0.85	0.78	0.75	0.81	0.79	0.78	0.78	0.77	0.76	0.77	0.78	0.78
Lait condensé	6 onces	0.05		0.08	0.08	0.08	0.08	0.09	0.11	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10
Lait frais	1/4 gallon USA	0.10		0.18	0.18	0.18	0.18	0.18	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.19	0.19	0.19	0.19	0.19	0.19
Fromage blanc frais		0.35		0.49	0.53	0.54	0.59	0.55	0.57	0.57	0.54	0.56	0.57	0.59	0.57	0.56	0.55	0.55	0.53	0.56	0.57
Oeufs moyens de poule	douzaine	0.42		0.82	0.80	0.79	0.80	0.84	0.94	0.87	0.84	0.83	0.90	0.88	0.96	0.84	0.84	0.84	0.84	0.84	0.72
CORPS GRAS ET SUCRE																					
Huile ordinaire	1/5 gallon USA	0.14		0.48	0.50	0.50	0.51				0.63	0.52	0.60	0.56	0.57	0.57	0.58	0.57	0.57	0.57	0.56
Margarine																					
Sucre en poudre		0.08		0.10	0.12	0.13	0.13	0.13	0.15	0.15	0.15	0.13	0.13	0.13	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.11
BANANES ET TUBERCULES																					
Pomme de terre		0.10		0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	0.12	0.12	0.09	0.08	0.11	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10
Banane plantain						0.03	0.04	0.04				0.04	0.05	0.04	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03
Banane-fruit		0.02		0.03	0.04	0.04	0.04	0.04	0.05	0.05	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04
Manioc		0.03		0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.04	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Igname				0.06	0.05	0.05	0.05	0.06	0.08	0.08	0.07	0.07	0.08	0.07	0.07	0.06	0.06	0.07	0.07	0.06	0.07
FRUITS ET LÉGUMES																					
Tomate		0.10		0.18	0.15	0.15	0.20	0.19	0.21	0.17	0.16	0.16	0.17	0.15	0.15	0.14	0.15	0.15	0.16	0.15	0.14
Oignon		0.07		0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.13	0.11	0.13	0.10	0.09	0.10	0.11	0.10	0.10	0.10
Carotte		0.09		0.16	0.15	0.15	0.17	0.18	0.20	0.20	0.17	0.17	0.18	0.19	0.20	0.17	0.14	0.13	0.12	0.12	0.13
Chou		0.09		0.19	0.17	0.15	0.17	0.17	0.18	0.16	0.15	0.14	0.15	0.13	0.12	0.13	0.09	0.09	0.11	0.09	0.10
Oranges	douzaine	0.10		0.37	0.28	0.31	0.34	0.30	0.30	0.30	0.34	0.19	0.20	0.18	0.26	0.20	0.21	0.21	0.25	0.18	0.34
DIVERS																					
Café moulu		0.30		0.30	0.38	0.40	0.40	0.36	0.45	0.46	0.51	0.75	0.79	0.80	0.80	0.87	0.90	0.88	0.87	0.87	0.79
Sel de cuisine		0.02		0.05	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Boisson gazeuse sucrée	litre														0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12
Gaz (bouteille)	25 livres																				

40

suite du tableau 5

PRODUITS	UNITÉ	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES																					
Riz de premier choix		0.15	0.15	0.15	0.16	0.15	0.15	0.15	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.15	0.20	0.22	0.22	0.23	0.23	0.22
Flocons d'avoine	14.1 onces	0.25	0.25	0.25	0.25												0.60	0.66	0.71	0.72	0.77
Pain de mie	18 onces	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20		0.36	0.36	0.36	0.33	0.34	0.34
Macaroni		0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.16	0.17	0.17	0.23	0.32	0.32	0.32	0.31	0.31	0.32
Petits haricots bruns			0.11	0.12	0.11												0.22	0.22	0.22	0.22	0.22
Lentilles		0.23	0.19	0.20	0.19	0.18	0.18	0.19	0.19	0.18	0.19	0.19	0.18	0.17	0.28	0.43	0.44	0.45	0.44	0.45	0.58
Gros haricots rouges		0.21	0.15	0.16	0.17	0.21	0.20	0.21	0.21	0.22	0.24	0.21	0.21	0.19	0.28	0.53	0.48	0.48	0.42	0.57	0.55
Crème de maïs	350 g	0.12	0.12	0.12	0.12												0.24	0.24	0.24	0.24	0.24
Dix tortillas de maïs	557 g																				
VIANDES ET POISSON																					
Bifteck		0.45	0.45	0.45	0.45	0.45	0.47	0.46	0.49	0.54	0.58	0.60	0.60	0.62	0.73	0.83	0.84	0.80	0.80	0.96	1.31
Plat de côte de boeuf		0.30	0.30	0.30	0.31																
Viande de boeuf sans os		0.45	0.45	0.45	0.45	0.45	0.48	0.50	0.53	0.57	0.60	0.61	0.61	0.63	0.75	0.87	0.89	0.85	0.85	1.07	1.45
Côtelette de porc		0.60	0.60	0.60	0.60	0.60	0.60	0.60	0.61	0.62	0.63	0.68	0.76	0.84	0.89	1.07	1.19	1.21	1.22	1.27	1.33
Poulet vidé						0.60	0.60	0.60	0.60	0.61	0.60	0.60	0.61	0.60	0.64	0.69	0.72	0.72	0.72	0.72	0.73
Pagre frais						0.29	0.27	0.29	0.31	0.30	0.33	0.36	0.36	0.37	0.40	0.49	0.50	0.51	0.59	0.58	0.61
OEUFs, LAIT ET FROMAGE																					
Lait entier en poudre	400 g	0.78	0.78	0.78	0.80	0.83	0.83	0.83	0.86	0.86	0.87	0.87	0.87	0.87	0.87	1.08	1.21	1.31	1.31	1.31	1.31
Lait condensé	6 onces	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.12	0.15	0.16	0.16	0.17	0.17	0.18
Lait frais	1/4 gallon USA	0.19	0.29	0.29	0.29	0.29	0.29	0.29	0.29	0.29	0.29	0.29	0.29	0.29	0.29	0.35	0.35	0.36	0.37	0.37	0.37
Fromage blanc frais		0.61	0.65	0.67	0.67	0.68	0.72	0.71	0.80	0.80	0.80	0.81	0.83	0.83	0.88	0.81	0.82	0.84	0.93	1.02	1.18
Oeufs moyens de poule	douzaine	0.72	0.72	0.72	0.60	0.60	0.60	0.60	0.60	0.60	0.72	0.72	0.84	0.72	0.72	0.72	0.86	0.84	0.86	0.92	0.92
CORPS GRAS ET SUCRE																					
Huile ordinaire	1/5 gallon USA	0.56	0.57	0.57	0.58	0.59	0.59	0.59	0.60	0.60	0.60	0.60	0.60	0.60	0.64	0.92	1.09	0.95	0.90	0.90	1.05
Margarine						0.39	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.54	0.64	0.64	0.64	0.64	0.64
Sucre en poudre		0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.15	0.15	0.18	0.20	0.20	0.20
BANANES ET TUBERCULES																					
Pomme de terre		0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.11	0.12	0.15	0.16	0.17	0.19	0.19	0.19
Banane plantain		0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.05	0.05	0.05	0.04	0.04	0.05	0.08	0.08	0.08
Banane-fruit		0.04	0.04	0.05	0.04												0.11	0.12	0.15	0.15	0.15
Manioc		0.05	0.05	0.05	0.05	0.06	0.05	0.05	0.05	0.06	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.07	0.08	0.08	0.08	0.08
Igname		0.07	0.09	0.08	0.10	0.11	0.10	0.10	0.10	0.12	0.11	0.10	0.11	0.12	0.16	0.20	0.15	0.16	0.18	0.18	0.18
FRUITS ET LÉGUMES																					
Tomate		0.13	0.15	0.14	0.15												0.26	0.27	0.31	0.34	0.40
Oignon		0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.12	0.17	0.16	0.18	0.18	0.18	0.18	0.20
Carotte		0.12	0.13	0.14	0.15												0.28	0.27	0.28	0.29	0.32
Chou		0.10	0.10	0.12	0.11												0.25	0.30	0.30	0.28	0.31
Oranges	douzaine		0.18	0.20	0.24	0.26	0.25	0.26	0.37	0.41	0.39	0.37	0.50	0.50	0.57		0.64	0.71	0.71	0.75	0.99
DIVERS																					
Café moulu		0.71	0.70	0.70	0.69	0.69	0.70	0.70	0.70	0.70	0.70	0.70	0.70	0.70	0.70	0.90	0.90	0.90	0.90	0.90	0.90
Sel de cuisine		0.05	0.05	0.06	0.07	0.07	0.07	0.07	0.07	0.07	0.07	0.07	0.07	0.07	0.07	0.13	0.13	0.15	0.16	0.16	0.16
Boisson gazeuse sucrée	litre	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.29	0.29	0.29	0.29	0.29	0.29
Gaz (bouteille)	25 livres																				

suite et fin du tableau 5

PRODUITS	UNITÉ	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988*	1989	1990	1991	1992	1993	1994**
CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES																
Riz de premier choix		0.25	0.32	0.32	0.32	0.32	0.32	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.29	0.29	0.29	0.30
Flocons d'avoine	14.1 onces	0.77	0.84	0.88	0.89	0.92	0.94	0.98	1.02	1.05	1.09	1.17	1.26	1.31		
Pain de mie	18 onces	0.40	0.43	0.44	0.44	0.44	0.44	0.44	0.44	0.44	0.44	0.44	0.44	0.56	0.56	0.56
Macaroni		0.37	0.41	0.42	0.42	0.43	0.45	0.45	0.45	0.48	0.49	0.50	0.50	0.51	0.52	0.52
Petits haricots bruns		0.22	0.24	0.28	0.38	0.43	0.42	0.41	0.47	0.51	0.51	0.46	0.45	0.53	0.54	0.48
Lentilles		0.55	0.55	0.58	0.53	0.49	0.49	0.57	0.60	0.57	0.57	0.56	0.64	0.84	0.72	0.63
Gros haricots rouges		0.55	0.58	0.52	0.43	0.43	0.43	0.55	0.65	0.62	0.87	0.91	0.87	0.91	0.80	0.61
Crème de maïs	350 g	0.24	0.24	0.32	0.32	0.32	0.32	0.32	0.32	0.32	0.32	0.32	0.32	0.37	0.37	0.37
Dix tortillas de maïs	557 g								0.53	0.53	0.52	0.52	0.51	0.51	0.50	0.50
VIANDES ET POISSON																
Bifteck		1.40	1.40	1.40	1.40	1.40	1.40	1.40	1.46	1.50	1.48	1.48	1.55	1.62	1.56	1.63
Plat de côte de boeuf									0.93	1.07	1.09	1.09	1.11	1.11		
Viande de boeuf sans os		1.55	1.55	1.55	1.55	1.55	1.55	1.55	1.61	1.61	1.59	1.58	1.71	1.82	1.80	1.90
Côtelette de porc		1.42	1.51	1.62	1.83	1.89	1.93	1.94	1.90	1.88	1.86	1.83	1.86	1.77		
Poulet vidé		0.80	0.92	0.95	0.96	0.96	0.96	0.96	0.96	0.94	0.95	0.95	0.93	0.92	0.92	0.91
Pagre frais		0.62	0.69	0.78	0.82	0.91	0.87	0.88	1.19	1.13	1.14	1.20	1.29	1.26	1.26	1.40
OEUFS, LAIT ET FROMAGE																
Lait entier en poudre	400 g	1.51	1.58	1.76	1.82	1.83	1.83	1.83	1.86	1.97	2.26	2.27	2.26	2.25	2.25	2.25
Lait condensé	6 onces	0.23	0.26	0.27	0.27	0.27	0.27	0.27	0.28	0.29	0.29	0.29	0.30	0.30	0.30	0.30
Lait frais	1/4 gallon USA	0.43	0.45	0.46	0.52	0.53	0.53	0.53	0.53	0.62	0.62	0.62	0.62	0.66	0.67	0.70
Fromage blanc frais		1.36	1.44	1.46	1.47	1.63	1.67	1.69	1.79	1.83	1.84	1.81	1.81	1.93	1.95	1.96
Oeufs moyens de poule	douzaine	1.02	1.12	1.26	1.26	1.26	1.26	1.26	1.26	1.26	1.26	1.26	1.25	1.24	1.20	1.13
CORPS GRAS ET SUCRE																
Huile ordinaire	1/5 gallon USA	1.13	1.19	1.20	1.20	1.20	1.20	1.20	1.19	1.19	1.19	1.19	1.18	1.16	1.17	1.17
Margarine		0.76	0.82	0.82	0.82	0.82	0.82	0.82	0.81	0.79	0.80	0.81	0.79	0.80	0.81	0.80
Sucre en poudre		0.23	0.24	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.33	0.31
BANANES ET TUBERCULES																
Pomme de terre		0.23	0.25	0.24	0.27	0.39	0.34	0.32	0.36	0.36	0.31	0.28	0.33	0.28	0.34	0.40
Banane plantain		0.08	0.08	0.09	0.09	0.11	0.15	0.15	0.17	0.15	0.15	0.14	0.14	0.18	0.18	0.18
Banane-fruit		0.15	0.15	0.16	0.17	0.18	0.18	0.18	0.18	0.18	0.18	0.18	0.18	0.18	0.17	0.17
Manioc		0.10	0.11	0.11	0.14	0.14	0.14	0.12	0.15	0.11	0.10	0.11	0.13	0.14	0.16	0.18
Igname		0.27	0.38	0.35	0.35	0.27	0.33	0.33	0.35	0.25	0.23	0.24	0.24	0.28	0.30	0.31
FRUITS ET LÉGUMES																
Tomate		0.40	0.44	0.48	0.48	0.40	0.38	0.35	0.52	0.59	0.38	0.39	0.52	0.60	0.68	0.71
Oignon		0.26	0.29	0.25	0.26	0.30	0.30	0.31	0.52	0.46	0.43	0.38	0.38	0.35	0.39	0.37
Carotte		0.38	0.42	0.44	0.46	0.37	0.40	0.36	0.48	0.51	0.46	0.39	0.40	0.41	0.41	0.46
Chou		0.37	0.39	0.40	0.41	0.43	0.36	0.43	0.49	0.42	0.37	0.37	0.36	0.37	0.36	0.34
Oranges	douzaine	1.03	1.08	1.52	1.68	1.68	1.24	1.24	1.07	0.94	0.98	0.93	0.93	0.96	0.96	1.08
DIVERS																
Café moulu		1.28	1.36	1.36	1.36	1.36	1.36	1.40	1.50	1.50	1.50	1.50	1.49	1.57	1.54	1.58
Sel de cuisine		0.16				0.28	0.28	0.27	0.24	0.24	0.23	0.24	0.23			
Boisson gazeuse sucrée	litre	0.41	0.43	0.58	0.58	0.58	0.58	0.58	0.58	0.58	0.58	0.58	0.58		0.60	0.60
Gaz	25 livres													4.37	4.37	4.37

42

* Moyenne de l'année 1988 sans les mois de mars, avril et mai pour lesquels il n'y a pas de donnée

** Mois de juin 1994

Tableau 6

PRIX DES ALIMENTS EN HEURES DE TRAVAIL PAYÉES AU SALAIRE MINIMUM INDUSTRIEL À PANAMA (1960-1994)

Pour une livre (453,6 g), sauf indication contraire

PRODUITS	UNITÉ	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES																			
Riz de premier choix		0.37	0.37	0.37	0.40	0.37	0.37	0.37	0.35	0.35	0.35	0.35	0.35	0.28	0.30	0.38	0.40	0.40	0.42
Flocons d'avoine	14.1 onces	0.62	0.62	0.62													1.09	1.20	1.29
Pain de mie	18 onces	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.40		0.68	0.65	0.65	0.60
Macaroni		0.37	0.37	0.37	0.37	0.37	0.37	0.37	0.37	0.37	0.37	0.40	0.43	0.34	0.46	0.60	0.58	0.58	0.56
Petits haricots bruns			0.28	0.30	0.28												0.40	0.40	0.40
Lentilles		0.58	0.48	0.50	0.48	0.45	0.45	0.48	0.48	0.45	0.48	0.48	0.45	0.34	0.56	0.81	0.80	0.82	0.80
Gros haricots rouges		0.53	0.37	0.40	0.43	0.53	0.50	0.53	0.53	0.55	0.60	0.53	0.53	0.38	0.56	1.00	0.87	0.87	0.76
Crème de maïs	350 g	0.31	0.31	0.31	0.31												0.43	0.43	0.43
Dix tortillas de maïs	557 g																		
VIANDES ET POISSON																			
Bifteck		1.13	1.13	1.13	1.13	1.13	1.18	1.15	1.23	1.35	1.45	1.50	1.50	1.24	1.46	1.57	1.53	1.45	1.45
Plat de côte de boeuf		0.75	0.75	0.75	0.78														
Viande de boeuf sans os		1.13	1.13	1.13	1.13	1.13	1.20	1.25	1.33	1.43	1.50	1.53	1.53	1.26	1.50	1.64	1.62	1.55	1.55
Côtelette de porc		1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	1.53	1.55	1.58	1.70	1.90	1.68	1.78	2.02	2.16	2.20	2.22
Poulet vidé						1.50	1.50	1.50	1.50	1.53	1.50	1.50	1.53	1.20	1.28	1.30	1.31	1.31	1.31
Pagret frais						0.72	0.68	0.72	0.78	0.75	0.83	0.90	0.90	0.74	0.80	0.92	0.91	0.93	1.07
OEUFs, LAIT ET FROMAGE																			
Lait entier en poudre	400 g	1.96	1.96	1.96	2.01	2.07	2.07	2.07	2.14	2.16	2.18	2.18	2.18	1.75	1.75	2.03	2.20	2.39	2.39
Lait condensé	6 onces	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.28	0.28	0.28	0.28	0.28	0.22	0.24	0.28	0.29	0.29	0.31
Lait frais	1/4 gallon USA	0.48		0.72	0.72	0.72	0.72	0.72	0.72	0.72	0.72	0.72	0.72	0.58	0.58	0.66	0.64	0.65	0.67
Fromage blanc frais		1.53	1.63	1.67	1.67	1.70	1.80	1.77	2.00	2.00	2.00	2.03	2.07	1.65	1.76	1.53	1.49	1.53	1.69
Oeufs moyens de poule	douzaine	1.80	1.80	1.80	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	1.80	1.80	2.10	1.44	1.44	1.36	1.56	1.53	1.56
CORPS GRAS ET SUCRE																			
Huile ordinaire	1/5 gallon USA	1.40	1.43	1.43	1.45	1.48	1.48	1.48	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	1.20	1.28	1.74	1.98	1.73	1.64
Margarine						0.98	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	0.80	0.80	1.02	1.16	1.16	1.16
Sucre en poudre		0.28	0.28	0.28	0.28	0.28	0.28	0.28	0.28	0.28	0.28	0.28	0.28	0.22	0.22	0.28	0.27	0.33	0.36
BANANES ET TUBERCULES																			
Pomme de terre		0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.22	0.24	0.28	0.29	0.31	0.35
Banane plantain		0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	0.10	0.11	0.07	0.07	0.09	0.14
Banane-fruit		0.10	1.11	1.12	0.11				0.12	0.17	0.19	0.13	0.13	0.16	0.13	0.21	0.22	0.27	0.27
Manioc		0.13	0.13	0.13	0.13	0.15	0.13	0.13	0.13	0.15	0.13	0.13	0.13	0.10	0.10	0.09	0.13	0.15	0.15
Igname		0.18	0.23	0.20	0.25	0.28	0.25	0.25	0.25	0.30	0.28	0.25	0.28	0.24	0.32	0.38	0.27	0.29	0.33
FRUITS ET LÉGUMES																			
Tomate		0.33	0.37	0.35	0.37												0.47	0.49	0.56
Oignon		0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.28	0.28	0.28	0.28	0.28	0.28	0.24	0.34	0.30	0.33	0.33	0.33
Carotte		0.30	0.33	0.35	0.37												0.51	0.49	0.51
Chou		0.25	0.25	0.30	0.28												0.45	0.55	0.55
Oranges	douzaine		0.45	0.50	0.60	0.65	0.63	0.65	0.93	1.03	0.98	0.93	1.25	1.00	1.14		1.16	1.29	1.29
DIVERS																			
Café moulu		1.78	1.75	1.75	1.73	1.73	1.75	1.75	1.75	1.75	1.75	1.75	1.75	1.40	1.40	1.70	1.64	1.64	1.64
Sel de cuisine		0.13	0.13	0.15	0.18	0.18	0.18	0.18	0.18	0.18	0.18	0.18	0.18	0.14	0.14	0.25	0.24	0.27	0.29
Boisson gazeuse sucrée	litre	0.36	0.36	0.36	0.36	0.36	0.36	0.36	0.36	0.36	0.36	0.36	0.36	0.29	0.29	0.55	0.53	0.53	0.53
Gaz (bouteille)	25 livres																		

suite et fin du tableau 6

PRODUITS	UNITÉ	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988*	1989	1990	1991	1992	1993	1994**
CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES																		
Riz de premier choix		0.42	0.37	0.38	0.48	0.48	0.41	0.41	0.41	0.38	0.38	0.38	0.38	0.38	0.37	0.37	0.33	0.34
Flocons d'avoine	14.1 onces	1.31	1.31	1.17	1.27	1.33	1.14	1.18	1.21	1.26	1.31	1.35	1.40	1.50	1.62	1.68		
Pain de mie	18 onces	0.62	0.58	0.61	0.65	0.67	0.56	0.56	0.56	0.56	0.56	0.56	0.56	0.56	0.56	0.72	0.64	0.64
Macaroni		0.56	0.54	0.56	0.62	0.64	0.54	0.55	0.58	0.58	0.58	0.62	0.63	0.64	0.64	0.65	0.59	0.59
Petits haricots bruns		0.40	0.37	0.33	0.36	0.42	0.49	0.55	0.54	0.53	0.60	0.65	0.65	0.59	0.58	0.68	0.61	0.55
Lentilles		0.82	0.98	0.83	0.83	0.88	0.68	0.63	0.63	0.73	0.77	0.73	0.73	0.72	0.82	1.08	0.82	0.72
Gros haricots rouges		1.04	0.93	0.83	0.88	0.79	0.55	0.55	0.55	0.71	0.83	0.79	1.12	1.17	1.12	1.17	0.91	0.69
Crème de maïs	350 g	0.43	0.40	0.36	0.36	0.49	0.42	0.42	0.42	0.42	0.42	0.42	0.42	0.42	0.42	0.42	0.42	0.42
Dix tortillas de maïs	557 g										0.68	0.68	0.67	0.67	0.65	0.65	0.57	0.57
VIANDES ET POISSON																		
Bifteck		1.75	2.22	2.12	2.12	2.12	1.79	1.79	1.79	1.79	1.87	1.92	1.90	1.90	1.99	2.08	1.77	1.85
Plat de côte de boeuf											1.19	1.37	1.40	1.40	1.42	1.42		
Viande de boeuf sans os		1.95	2.46	2.35	2.35	2.35	1.99	1.99	1.99	1.99	2.06	2.06	2.04	2.03	2.19	2.33	2.05	2.16
Côtelette de porc		2.31	2.25	2.15	2.29	2.45	2.35	2.42	2.47	2.49	2.44	2.41	2.38	2.35	2.38	2.27		
Poulet vidé		1.31	1.24	1.21	1.39	1.44	1.23	1.23	1.23	1.23	1.23	1.21	1.22	1.22	1.19	1.18	1.05	1.03
Page frais		1.05	1.03	0.94	1.05	1.18	1.05	1.17	1.12	1.13	1.53	1.45	1.46	1.54	1.65	1.62	1.43	1.59
OEUFs, LAIT ET FROMAGE																		
Lait entier en poudre	400 g	2.39	2.23	2.28	2.39	2.67	2.33	2.34	2.34	2.34	2.39	2.52	2.90	2.91	2.90	2.88	2.56	2.56
Lait condensé	6 onces	0.31	0.31	0.35	0.39	0.41	0.35	0.35	0.35	0.35	0.36	0.37	0.37	0.37	0.38	0.38	0.34	0.34
Lait frais	1/4 gallon USA	0.67	0.63	0.65	0.68	0.70	0.67	0.68	0.68	0.68	0.68	0.79	0.79	0.79	0.79	0.85	0.76	0.80
Fromage blanc frais		1.85	2.00	2.06	2.18	2.21	1.88	2.09	2.14	2.17	2.29	2.35	2.36	2.32	2.32	2.47	2.22	2.23
Oeufs moyens de poule	douzaine	1.67	1.56	1.55	1.70	1.91	1.62	1.62	1.62	1.62	1.62	1.62	1.62	1.62	1.60	1.59	1.36	1.28
CORPS GRAS ET SUCRE																		
Huile ordinaire	1/5 gallon USA	1.64	1.78	1.71	1.80	1.82	1.54	1.54	1.54	1.54	1.53	1.53	1.53	1.53	1.51	1.49	1.33	1.33
Margarine		1.16	1.08	1.15	1.24	1.24	1.05	1.05	1.05	1.05	1.04	1.01	1.03	1.04	1.01	1.03	0.92	0.91
Sucre en poudre		0.36	0.34	0.35	0.36	0.47	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.38	0.35
BANANES ET TUBERCULES																		
Pomme de terre		0.35	0.32	0.35	0.38	0.36	0.35	0.50	0.44	0.41	0.46	0.46	0.40	0.36	0.42	0.36	0.39	0.45
Banane plantain		0.14	0.13	0.12	0.12	0.14	0.12	0.14	0.20	0.20	0.22	0.20	0.20	0.18	0.18	0.23	0.20	0.20
Banane-fruit		0.27	0.25	0.23	0.23	0.24	0.22	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.19	0.19
Manioc		0.15	0.14	0.15	0.17	0.17	0.18	0.18	0.18	0.15	0.19	0.14	0.13	0.14	0.17	0.18	0.18	0.20
Igname		0.33	0.31	0.41	0.58	0.53	0.45	0.35	0.42	0.42	0.45	0.32	0.29	0.31	0.31	0.36	0.34	0.35
FRUITS ET LÉGUMES																		
Tomate		0.62	0.68	0.61	0.67	0.73	0.62	0.51	0.49	0.45	0.67	0.76	0.49	0.50	0.67	0.77	0.77	0.81
Oignon		0.33	0.34	0.39	0.44	0.38	0.33	0.38	0.38	0.40	0.67	0.59	0.55	0.49	0.49	0.45	0.44	0.42
Carotte		0.53	0.54	0.58	0.64	0.67	0.59	0.47	0.51	0.46	0.62	0.65	0.59	0.50	0.51	0.53	0.47	0.52
Chou		0.51	0.53	0.56	0.59	0.61	0.53	0.55	0.46	0.55	0.63	0.54	0.47	0.47	0.46	0.47	0.41	0.39
Oranges	douzaine	1.36	1.68	1.56	1.64	2.30	2.15	2.15	1.59	1.59	1.37	1.21	1.26	1.19	1.19	1.23	1.09	1.23
DIVERS																		
Café moulu		1.64	1.53	1.94	2.06	2.06	1.74	1.74	1.74	1.79	1.92	1.92	1.92	1.92	1.91	2.01	1.75	1.79
Sel de cuisine		0.29	0.27	0.24				0.36	0.36	0.35	0.31	0.31	0.29	0.31	0.29			
Boisson gazeuse sucrée	litre	0.53	0.49	0.61	0.66	0.88	0.74	0.74	0.74	0.74	0.74	0.74	0.74	0.74	0.74		0.68	0.68
Gaz (bouteille)	25 livres															5.60	4.97	4.97

* Moyenne de l'année 1988 sans les mois de mars, avril et mai pour lesquels il n'y a pas de donnée

** Mois de juin 1994

Tableau 7

PRIX DE 1000 KILOCALORIES DES ALIMENTS EN HEURES DE TRAVAIL PAYÉES AU SALAIRE MINIMUM INDUSTRIEL À PANAMA (1960-1994)

PRODUITS	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES																		
Riz de premier choix	0.23	0.23	0.23	0.24	0.23	0.23	0.23	0.21	0.21	0.21	0.21	0.21	0.17	0.18	0.23	0.24	0.24	0.25
Flocons d'avoine	0.41	0.41	0.41												0.72	0.72	0.79	0.85
Pain de mie	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.25		0.43	0.41	0.41	0.38
Macaroni	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	0.26	0.27	0.22	0.30	0.39	0.37	0.37	0.36
Petits haricots bruns		0.17	0.18	0.17												0.25	0.25	0.25
Lentilles	0.37	0.31	0.32	0.31	0.29	0.29	0.31	0.31	0.29	0.31	0.31	0.29	0.22	0.36	0.53	0.52	0.53	0.52
Gros haricots rouges	0.34	0.24	0.26	0.27	0.34	0.32	0.34	0.34	0.35	0.38	0.34	0.34	0.24	0.36	0.64	0.56	0.56	0.49
Crème de maïs	0.24	0.24	0.24	0.24											0.33	0.33	0.33	0.33
Tortilla de maïs																		
VIANDES ET POISSON																		
Bifteck	1.02	1.02	1.02	1.02	1.02	1.06	1.04	1.11	1.22	1.31	1.36	1.36	1.12	1.32	1.41	1.38	1.31	1.31
Plat de côte de boeuf	1.46	1.46	1.46	1.51														
Viande de boeuf sans os	1.02	1.02	1.02	1.02	1.02	1.08	1.13	1.20	1.29	1.36	1.38	1.38	1.14	1.36	1.48	1.46	1.40	1.40
Côtelette de porc	1.55	1.55	1.55	1.55	1.55	1.55	1.55	1.58	1.60	1.63	1.76	1.96	1.74	1.84	2.09	2.24	2.27	2.29
Poulet vidé					2.03	2.03	2.03	2.03	2.06	2.03	2.03	2.06	1.62	1.73	1.76	1.77	1.77	1.77
Pagre frais					1.81	1.69	1.81	1.94	1.87	2.06	2.25	2.25	1.85	2.00	2.31	2.27	2.32	2.68
OEUFS, LAIT ET FROMAGE																		
Lait entier en poudre	1.01	1.01	1.01	1.03	1.07	1.07	1.07	1.10	1.11	1.13	1.13	1.13	0.90	0.90	1.05	1.13	1.23	1.23
Lait condensé	1.07	1.07	1.07	1.07	1.07	1.07	1.07	1.18	1.18	1.18	1.18	1.18	0.94	1.03	1.21	1.25	1.25	1.32
Lait frais	0.76		1.15	1.15	1.15	1.15	1.15	1.15	1.15	1.15	1.15	1.15	0.92	0.92	1.04	1.01	1.04	1.06
Fromage blanc frais	1.22	1.30	1.33	1.33	1.36	1.44	1.41	1.60	1.60	1.60	1.62	1.65	1.32	1.41	1.22	1.19	1.22	1.35
Oeufs moyens de poule	2.03	2.03	2.03	1.69	1.69	1.69	1.69	1.69	1.69	2.03	2.03	2.37	1.63	1.63	1.53	1.76	1.72	1.76
CORPS GRAS ET SUCRE																		
Huile ordinaire	0.23	0.23	0.23	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	0.20	0.21	0.28	0.32	0.28	0.27
Margarine					0.29	0.29	0.29	0.29	0.29	0.29	0.29	0.29	0.23	0.23	0.30	0.34	0.34	0.34
Sucre en poudre	0.16	0.16	0.16	0.16	0.16	0.16	0.16	0.16	0.16	0.16	0.16	0.16	0.13	0.13	0.16	0.16	0.19	0.21
BANANES ET LÉGUMES																		
Pomme de terre	0.85	0.85	0.85	0.85	0.85	0.85	0.85	0.85	0.85	0.85	0.85	0.85	0.75	0.82	0.96	0.99	1.05	1.18
Banane plantain	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	0.26	0.25	0.26	0.30	0.26	0.28	0.18	0.19	0.24	0.35
Banane-fruit	0.32	0.34	0.39	0.34			0.39	0.54	0.61	0.41	0.41	0.51	0.41	0.68	0.71	0.89	0.89	0.89
Manioc	0.23	0.23	0.23	0.23	0.27	0.23	0.23	0.23	0.27	0.23	0.23	0.23	0.18	0.18	0.17	0.23	0.26	0.26
Igname	0.43	0.55	0.49	0.61	0.67	0.61	0.61	0.61	0.73	0.67	0.61	0.67	0.59	0.78	0.92	0.67	0.71	0.80
FRUITS ET LÉGUMES																		
Tomate	3.48	4.02	3.75	4.02												5.06	5.26	6.04
Oignon	1.46	1.46	1.46	1.46	1.46	1.46	1.60	1.60	1.60	1.60	1.60	1.60	1.40	1.98	1.76	1.91	1.91	1.91
Carotte	1.99	2.16	2.32	2.49												3.38	3.26	3.38
Chou	2.26	2.26	2.72	2.49												4.11	4.94	4.94
Orange		0.66	0.73	0.87	0.95	0.91	0.95	1.35	1.49	1.42	1.35	1.82	1.46	1.66		1.70	1.88	1.88
DIVERS																		
Boisson gazeuse sucrée	1.17	1.17	1.17	1.17	1.17	1.17	1.17	1.17	1.17	1.17	1.17	1.17	0.94	0.94	1.76	1.70	1.70	1.70

suite et fin du tableau 7

PRODUITS	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988*	1989	1990	1991	1992	1993	1994**
CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES																	
Riz de premier choix	0.25	0.23	0.23	0.29	0.29	0.25	0.25	0.25	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.20	0.21
Flocons d'avoine	0.87	0.86	0.77	0.84	0.88	0.75	0.78	0.80	0.83	0.86	0.89	0.92	0.99	1.07	1.11		
Pain de mie	0.39	0.36	0.38	0.41	0.42	0.35	0.35	0.35	0.35	0.35	0.35	0.35	0.35	0.35	0.45	0.40	0.40
Macaroni	0.36	0.35	0.36	0.40	0.41	0.35	0.35	0.37	0.37	0.37	0.40	0.40	0.41	0.41	0.42	0.38	0.38
Petits haricots bruns	0.25	0.23	0.20	0.22	0.26	0.30	0.34	0.33	0.32	0.37	0.40	0.40	0.36	0.35	0.42	0.38	0.33
Lentilles	0.53	0.64	0.54	0.54	0.57	0.44	0.41	0.41	0.47	0.50	0.47	0.47	0.47	0.53	0.70	0.53	0.46
Gros haricots rouges	0.66	0.60	0.53	0.56	0.50	0.35	0.35	0.35	0.45	0.53	0.51	0.71	0.75	0.71	0.75	0.58	0.44
Crème de maïs	0.33	0.31	0.28	0.28	0.38	0.32	0.32	0.32	0.32	0.32	0.32	0.32	0.32	0.32	0.37	0.33	0.33
Tortillas de maïs										0.60	0.60	0.59	0.59	0.58	0.58	0.50	0.50
VIANDES ET POISSON																	
Bifteck	1.58	2.01	1.92	1.92	1.92	1.62	1.62	1.62	1.62	1.69	1.74	1.71	1.71	1.80	1.88	1.60	1.67
Plat de côte de boeuf										2.33	2.68	2.73	2.73	2.78	2.78		
Viande de boeuf sans os	1.76	2.22	2.12	2.12	2.12	1.80	1.80	1.80	1.80	1.86	1.86	1.84	1.83	1.98	2.11	1.85	1.95
Côtelette de porc	2.39	2.33	2.22	2.36	2.54	2.42	2.50	2.56	2.57	2.52	2.49	2.46	2.42	2.46	2.35		
Poulet vidé	1.77	1.68	1.64	1.89	1.95	1.67	1.67	1.67	1.67	1.67	1.63	1.65	1.65	1.61	1.60	1.42	1.40
Pagre frais	2.63	2.58	2.35	2.61	2.95	2.63	2.91	2.79	2.82	3.81	3.62	3.65	3.84	4.13	4.03	3.58	3.97
OEUFS, LAIT ET FROMAGE																	
Lait entier en poudre	1.23	1.15	1.18	1.23	1.38	1.20	1.21	1.21	1.21	1.23	1.30	1.49	1.50	1.49	1.49	1.32	1.32
Lait condensé	1.32	1.31	1.49	1.69	1.75	1.48	1.48	1.48	1.48	1.54	1.59	1.59	1.59	1.65	1.65	1.46	1.46
Lait frais	1.06	0.99	1.03	1.08	1.10	1.05	1.07	1.07	1.07	1.07	1.26	1.26	1.26	1.26	1.34	1.20	1.26
Fromage blanc frais	1.48	1.60	1.65	1.74	1.77	1.51	1.67	1.71	1.73	1.83	1.87	1.88	1.85	1.85	1.98	1.77	1.78
Oeufs moyens de poule	1.89	1.76	1.74	1.91	2.15	1.82	1.82	1.82	1.82	1.83	1.82	1.82	1.82	1.81	1.79	1.54	1.45
CORPS GRAS ET SUCRE																	
Huile ordinaire	0.27	0.29	0.28	0.29	0.30	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.24	0.22	0.22
Margarine	0.34	0.32	0.34	0.36	0.36	0.31	0.31	0.31	0.31	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.27	0.27
Sucre en poudre	0.21	0.19	0.20	0.21	0.27	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.22	0.20
BANANES ET TUBERCULES																	
Pomme de terre	1.18	1.10	1.19	1.29	1.24	1.18	1.70	1.48	1.40	1.57	1.57	1.35	1.22	1.44	1.22	1.31	1.55
Banane plantain	0.35	0.33	0.30	0.30	0.35	0.30	0.35	0.50	0.50	0.55	0.50	0.50	0.45	0.45	0.59	0.52	0.52
Banane-fruit	0.89	0.83	0.74	0.74	0.79	0.71	0.75	0.75	0.75	0.75	0.75	0.75	0.75	0.75	0.75	0.63	0.63
Manioc	0.26	0.25	0.28	0.30	0.30	0.33	0.33	0.33	0.28	0.35	0.26	0.23	0.26	0.30	0.33	0.33	0.37
Igname	0.80	0.75	1.00	1.41	1.30	1.10	0.85	1.04	1.04	1.10	0.79	0.72	0.75	0.75	0.88	0.84	0.86
FRUITS ET LÉGUMES																	
Tomate	6.62	7.26	6.49	7.14	7.79	6.59	5.49	5.22	4.81	7.14	8.10	5.22	5.36	7.14	8.24	8.28	8.64
Oignon	1.91	1.98	2.30	2.56	2.21	1.94	2.24	2.24	2.32	3.89	3.44	3.22	2.84	2.84	2.62	2.58	2.45
Carotte	3.50	3.60	3.82	4.22	4.43	3.91	3.15	3.40	3.06	4.09	4.34	3.91	3.32	3.40	3.49	3.09	3.47
Chou	4.61	4.76	5.07	5.35	5.48	4.76	4.99	4.18	4.99	5.69	4.87	4.29	4.29	4.18	4.29	3.70	3.50
Orange	1.99	2.45	2.28	2.39	3.36	3.14	3.14	2.32	2.32	2.00	1.76	1.83	1.74	1.74	1.79	1.59	1.79
DIVERS																	
Boisson gazeuse sucrée	1.70	1.58	1.98	2.13	2.83	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40		2.20	2.20

* Moyenne de l'année 1988 sans les mois de mars, avril et mai pour lesquels il n'y a pas de donnée

** Mois de juin 1994

Tableau 8

PRIX DE 100 GRAMMES DE PROTÉINES DES ALIMENTS EN HEURES DE TRAVAIL PAYÉES AU SALAIRE MINIMUM INDUSTRIEL À PANAMA (1960-1994)

PRODUITS	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES																		
Riz de premier choix	1.15	1.15	1.15	1.22	1.15	1.15	1.15	1.07	1.07	1.07	1.07	1.07	0.86	0.92	1.16	1.22	1.22	1.28
Flocons d'avoine	1.07	1.07	1.07													1.89	2.08	2.24
Pain de mie	0.78	0.78	0.78	0.78	0.78	0.78	0.78	0.78	0.78	0.78	0.78	0.78	0.62		1.05	1.02	1.02	0.93
Macaroni	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.86	0.91	0.73	0.98	1.29	1.25	1.25	1.21
Petits haricots bruns		0.29	0.31	0.29												0.42	0.42	0.42
Lentilles	0.53	0.44	0.47	0.44	0.42	0.42	0.44	0.44	0.42	0.44	0.44	0.42	0.32	0.52	0.75	0.74	0.76	0.74
Gros haricots rouges	0.50	0.36	0.38	0.40	0.50	0.48	0.50	0.50	0.52	0.57	0.50	0.50	0.36	0.53	0.95	0.83	0.83	0.73
Crème de maïs	0.83	0.83	0.83	0.83												1.15	1.15	1.15
Tortilla de maïs																		
VIANDES ET POISSON																		
Bifteck	1.33	1.33	1.33	1.33	1.33	1.39	1.36	1.44	1.59	1.71	1.77	1.77	1.46	1.72	1.85	1.80	1.71	1.71
Plat de côte de boeuf	0.77	0.77	0.77	0.80														
Viande de boeuf sans os	1.33	1.33	1.33	1.33	1.33	1.41	1.47	1.56	1.68	1.77	1.80	1.80	1.49	1.77	1.94	1.91	1.82	1.82
Côtelette de porc	3.20	3.20	3.20	3.20	3.20	3.20	3.20	3.25	3.30	3.36	3.62	4.05	3.58	3.79	4.30	4.61	4.69	4.73
Poulet vidé					2.73	2.73	2.73	2.73	2.77	2.73	2.73	2.77	2.18	2.33	2.37	2.38	2.38	2.38
Pagre frais					0.94	0.87	0.94	1.00	0.97	1.06	1.16	1.16	0.95	1.03	1.19	1.17	1.20	1.38
OEUFs, LAIT ET FROMAGE																		
Lait entier en poudre	1.88	1.88	1.88	1.92	1.98	1.98	1.98	2.05	2.07	2.09	2.09	2.09	1.67	1.67	1.94	2.10	2.29	2.29
Lait condensé	2.09	2.09	2.09	2.09	2.09	2.09	2.09	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	1.84	2.01	2.37	2.44	2.44	2.59
Lait frais	1.50		2.26	2.26	2.26	2.26	2.26	2.26	2.26	2.26	2.26	2.26	1.81	1.81	2.06	1.98	2.04	2.10
Fromage blanc frais	1.98	2.11	2.15	2.15	2.19	2.32	2.28	2.58	2.58	2.58	2.62	2.66	2.13	2.27	1.97	1.92	1.97	2.18
Œufs moyens de poule	2.66	2.66	2.66	2.22	2.22	2.22	2.22	2.22	2.22	2.66	2.66	3.10	2.13	2.13	2.01	2.31	2.26	2.31
BANANES ET TUBERCULES																		
Pomme de terre	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.11	2.30	2.72	2.79	2.97	3.32
Banane plantain	2.97	2.97	2.97	2.97	2.97	2.97	2.97	2.97	3.17	3.07	3.17	3.67	3.17	3.41	2.24	2.31	2.88	4.33
Banane-fruit	2.56	2.76	3.15	2.76												5.73	7.16	7.16
Manioc	4.20	4.20	4.20	4.20	5.04	4.20	4.20	4.20	5.04	4.20	4.20	4.20	3.36	3.36	3.17	4.28	4.89	4.89
Igname	2.14	2.76	2.45	3.06	3.37	3.06	3.06	3.06	3.67	3.37	3.06	3.37	2.94	3.92	4.62	3.34	3.56	4.01
FRUITS ET LÉGUMES																		
Tomate	9.14	10.54	9.84	10.54												13.29	13.80	15.85
Oignon	4.69	4.69	4.69	4.69	4.69	4.69	5.16	5.16	5.16	5.16	5.16	5.16	4.50	6.37	5.66	6.14	6.14	6.14
Carotte	10.21	11.06	11.91	12.76												17.32	16.70	17.32
Chou	3.73	3.73	4.47	4.10												6.78	8.13	8.13
Orange		3.44	3.83	4.59	4.98	4.78	4.98	7.08	7.85	7.46	7.08	9.57	7.65	8.73		8.91	9.88	9.88

suite et fin du tableau 8

PRODUITS	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988*	1989	1990	1991	1992	1993	1994**
CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES																	
Riz de premier choix	1.28	1.14	1.16	1.48	1.48	1.26	1.26	1.26	1.18	1.18	1.18	1.18	1.18	1.14	1.14	1.01	1.04
Flocons d'avoine	2.27	2.27	2.03	2.21	2.31	1.98	2.05	2.09	2.18	2.27	2.34	2.43	2.60	2.80	2.92		
Pain de mie	0.96	0.89	0.94	1.01	1.03	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	1.12	0.99	0.99
Macaroni	1.21	1.16	1.20	1.33	1.36	1.15	1.18	1.23	1.23	1.23	1.32	1.34	1.37	1.37	1.40	1.26	1.26
Petits haricots bruns	0.42	0.39	0.35	0.38	0.45	0.51	0.58	0.57	0.55	0.63	0.69	0.69	0.62	0.61	0.71	0.64	0.57
Lentilles	0.76	0.91	0.78	0.78	0.82	0.63	0.58	0.58	0.68	0.72	0.68	0.68	0.67	0.76	1.00	0.76	0.67
Gros haricots rouges	0.98	0.89	0.79	0.84	0.75	0.52	0.52	0.52	0.67	0.79	0.76	1.06	1.11	1.06	1.11	0.86	0.66
Crème de maïs	1.15	1.08	0.96	0.96	1.32	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12	1.28	1.13	1.13
Tortillas de maïs										2.26	2.26	2.22	2.22	2.17	2.17	1.89	1.89
VIANDES ET POISSON																	
Bifteck	2.06	2.62	2.50	2.50	2.50	2.12	2.12	2.12	2.12	2.21	2.27	2.24	2.24	2.34	2.45	2.09	2.18
Plat de côte de boeuf										1.23	1.41	1.44	1.44	1.47	1.47		
Viande de boeuf sans os	2.29	2.90	2.77	2.77	2.77	2.34	2.34	2.34	2.34	2.43	2.43	2.40	2.39	2.58	2.75	2.41	2.55
Côtelette de porc	4.92	4.80	4.58	4.87	5.23	5.00	5.16	5.27	5.30	5.19	5.13	5.08	5.00	5.08	4.83		
Poulet vidé	2.38	2.25	2.20	2.53	2.62	2.24	2.24	2.24	2.24	2.24	2.19	2.21	2.21	2.17	2.14	1.90	1.88
Pagre frais	1.36	1.33	1.21	1.35	1.52	1.36	1.50	1.44	1.46	1.97	1.87	1.89	1.98	2.13	2.08	1.85	2.05
OEUFS, LAIT ET FROMAGE																	
Lait entier en poudre	2.29	2.13	2.19	2.29	2.56	2.23	2.24	2.24	2.24	2.28	2.41	2.78	2.79	2.78	2.76	2.45	2.45
Lait condensé	2.59	2.56	2.92	3.30	3.43	2.90	2.90	2.90	2.90	3.01	3.12	3.12	3.12	3.22	3.22	2.86	2.86
Lait frais	2.10	1.95	2.03	2.12	2.17	2.08	2.12	2.12	2.12	2.12	2.48	2.48	2.48	2.48	2.64	2.37	2.48
Fromage blanc frais	2.39	2.58	2.66	2.81	2.85	2.43	2.69	2.76	2.79	2.96	3.02	3.04	2.99	2.99	3.19	2.86	2.87
Oeufs moyens de poule	2.47	2.30	2.28	2.51	2.82	2.39	2.39	2.39	2.39	2.39	2.39	2.39	2.39	2.37	2.35	2.02	1.90
BANANES ET TUBERCULES																	
Pomme de terre	3.32	3.09	3.35	3.64	3.49	3.32	4.80	4.19	3.94	4.43	4.43	3.82	3.45	4.06	3.45	3.71	4.36
Banane plantain	4.33	4.03	3.60	3.60	4.33	3.66	4.27	6.10	6.10	6.71	6.10	6.10	5.49	5.49	7.17	6.35	6.35
Banane-fruit	7.16	6.67	5.96	5.96	6.36	5.72	6.06	6.06	6.06	6.06	6.06	6.06	6.06	6.06	6.06	5.07	5.07
Manioc	4.89	4.56	5.09	5.60	5.60	6.03	6.03	6.03	5.17	6.46	4.74	4.31	4.74	5.60	6.03	6.11	6.87
Igname	4.01	3.74	5.01	7.05	6.49	5.50	4.24	5.18	5.18	5.50	3.93	3.61	3.77	3.77	4.40	4.18	4.31
FRUITS ET LÉGUMES																	
Tomate	17.38	19.06	17.04	18.75	20.45	17.30	14.42	13.70	12.62	18.75	21.27	13.70	14.06	18.75	21.63	21.73	22.69
Oignon	6.14	6.35	7.38	8.24	7.10	6.25	7.21	7.21	7.45	12.50	11.06	10.33	9.13	9.13	8.41	8.31	7.88
Carotte	17.94	18.45	19.59	21.65	22.68	20.06	16.14	17.45	15.70	20.94	22.24	20.06	17.01	17.45	17.88	15.85	17.78
Chou	7.59	7.83	8.36	8.81	9.03	7.84	8.22	6.88	8.22	9.36	8.03	7.07	7.07	6.88	7.07	6.10	5.76
Orange	10.44	12.84	11.95	12.53	17.63	16.49	16.49	12.17	12.17	10.50	9.23	9.62	9.13	9.13	9.42	8.35	9.39

* Moyenne de l'année 1988 sans les mois de mars, avril et mai pour lesquels il n'y a pas de donnée

** Mois de juin 1994

suite et fin du tableau 8

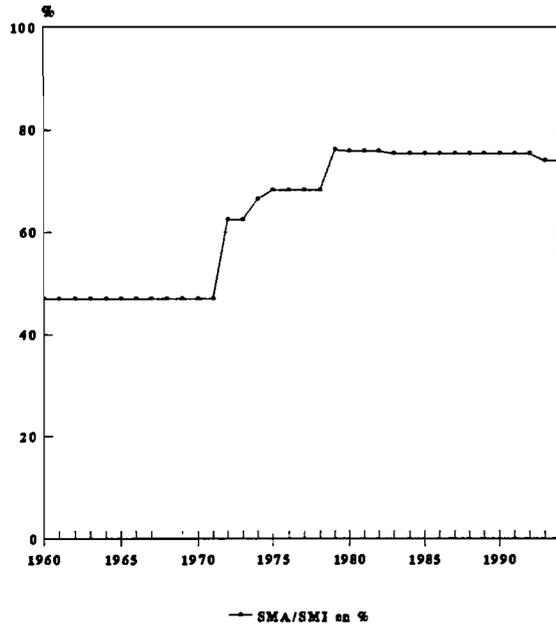
PRODUITS	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988*	1989	1990	1991	1992	1993	1994**
CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES																	
Riz de premier choix	1.28	1.14	1.16	1.48	1.48	1.26	1.26	1.26	1.18	1.18	1.18	1.18	1.18	1.14	1.14	1.01	1.04
Flocons d'avoine	2.27	2.27	2.03	2.21	2.31	1.98	2.05	2.09	2.18	2.27	2.34	2.43	2.60	2.80	2.92		
Pain de mie	0.96	0.89	0.94	1.01	1.03	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	1.12	0.99	0.99
Macaroni	1.21	1.16	1.20	1.33	1.36	1.15	1.18	1.23	1.23	1.23	1.32	1.34	1.37	1.37	1.40	1.26	1.26
Petits haricots bruns	0.42	0.39	0.35	0.38	0.45	0.51	0.58	0.57	0.55	0.63	0.69	0.69	0.62	0.61	0.71	0.64	0.57
Lentilles	0.76	0.91	0.78	0.78	0.82	0.63	0.58	0.58	0.68	0.72	0.68	0.68	0.67	0.76	1.00	0.76	0.67
Gros haricots rouges	0.98	0.89	0.79	0.84	0.75	0.52	0.52	0.52	0.67	0.79	0.76	1.06	1.11	1.06	1.11	0.86	0.66
Crème de maïs	1.15	1.08	0.96	0.96	1.32	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12	1.28	1.13	1.13
Tortillas de maïs										2.26	2.26	2.22	2.22	2.17	2.17	1.89	1.89
VIANDES ET POISSON																	
Bifteck	2.06	2.62	2.50	2.50	2.50	2.12	2.12	2.12	2.12	2.21	2.27	2.24	2.24	2.34	2.45	2.09	2.18
Plat de côte de boeuf										1.23	1.41	1.44	1.44	1.47	1.47		
Viande de boeuf sans os	2.29	2.90	2.77	2.77	2.77	2.34	2.34	2.34	2.34	2.43	2.43	2.40	2.39	2.58	2.75	2.41	2.55
Côtelette de porc	4.92	4.80	4.58	4.87	5.23	5.00	5.16	5.27	5.30	5.19	5.13	5.08	5.00	5.08	4.83		
Poulet vidé	2.38	2.25	2.20	2.53	2.62	2.24	2.24	2.24	2.24	2.24	2.19	2.21	2.21	2.17	2.14	1.90	1.88
Pagre frais	1.36	1.33	1.21	1.35	1.52	1.36	1.50	1.44	1.46	1.97	1.87	1.89	1.98	2.13	2.08	1.85	2.05
OEUFS, LAIT ET FROMAGE																	
Lait entier en poudre	2.29	2.13	2.19	2.29	2.56	2.23	2.24	2.24	2.24	2.28	2.41	2.78	2.79	2.78	2.76	2.45	2.45
Lait condensé	2.59	2.56	2.92	3.30	3.43	2.90	2.90	2.90	2.90	3.01	3.12	3.12	3.12	3.22	3.22	2.86	2.86
Lait frais	2.10	1.95	2.03	2.12	2.17	2.08	2.12	2.12	2.12	2.12	2.48	2.48	2.48	2.48	2.64	2.37	2.48
Fromage blanc frais	2.39	2.58	2.66	2.81	2.85	2.43	2.69	2.76	2.79	2.96	3.02	3.04	2.99	2.99	3.19	2.86	2.87
Oeufs moyens de poule	2.47	2.30	2.28	2.51	2.82	2.39	2.39	2.39	2.39	2.39	2.39	2.39	2.39	2.37	2.35	2.02	1.90
BANANES ET TUBERCULES																	
Pomme de terre	3.32	3.09	3.35	3.64	3.49	3.32	4.80	4.19	3.94	4.43	4.43	3.82	3.45	4.06	3.45	3.71	4.36
Banane plantain	4.33	4.03	3.60	3.60	4.33	3.66	4.27	6.10	6.10	6.71	6.10	6.10	5.49	5.49	7.17	6.35	6.35
Banane-fruit	7.16	6.67	5.96	5.96	6.36	5.72	6.06	6.06	6.06	6.06	6.06	6.06	6.06	6.06	6.06	5.07	5.07
Manioc	4.89	4.56	5.09	5.60	5.60	6.03	6.03	6.03	5.17	6.46	4.74	4.31	4.74	5.60	6.03	6.11	6.87
Igname	4.01	3.74	5.01	7.05	6.49	5.50	4.24	5.18	5.18	5.50	3.93	3.61	3.77	3.77	4.40	4.18	4.31
FRUITS ET LÉGUMES																	
Tomate	17.38	19.06	17.04	18.75	20.45	17.30	14.42	13.70	12.62	18.75	21.27	13.70	14.06	18.75	21.63	21.73	22.69
Oignon	6.14	6.35	7.38	8.24	7.10	6.25	7.21	7.21	7.45	12.50	11.06	10.33	9.13	9.13	8.41	8.31	7.88
Carotte	17.94	18.45	19.59	21.65	22.68	20.06	16.14	17.45	15.70	20.94	22.24	20.06	17.01	17.45	17.88	15.85	17.78
Chou	7.59	7.83	8.36	8.81	9.03	7.84	8.22	6.88	8.22	9.36	8.03	7.07	7.07	6.88	7.07	6.10	5.76
Orange	10.44	12.84	11.95	12.53	17.63	16.49	16.49	12.17	12.17	10.50	9.23	9.62	9.13	9.13	9.42	8.35	9.39

67

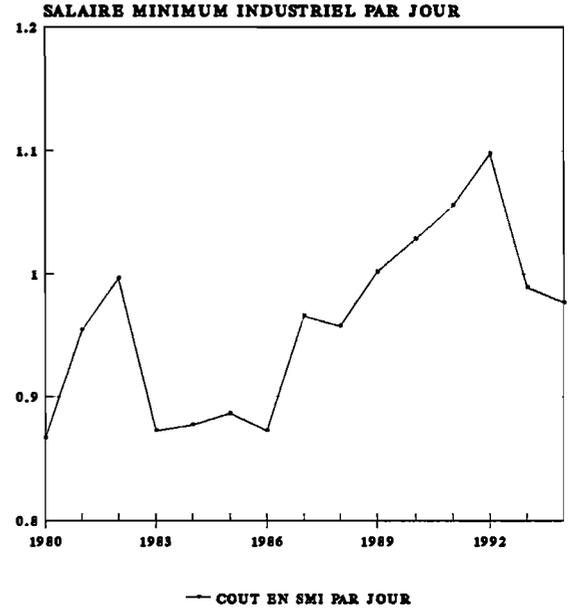
* Moyenne de l'année 1988 sans les mois de mars, avril et mai pour lesquels il n'y a pas de donnée

** Mois de juin 1994

Graphique 1
RELATION ENTRE LES SALAIRES MINIMUMS
AGRICOLE ET INDUSTRIEL

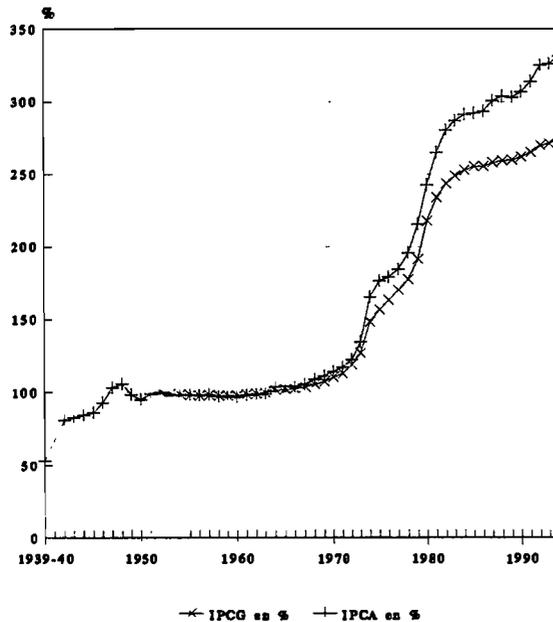


Graphique 2
COUT EN SMI DU PANIER ALIMENTAIRE
FAMILIAL (ALIMENTS ET GAZ) PAR JOUR



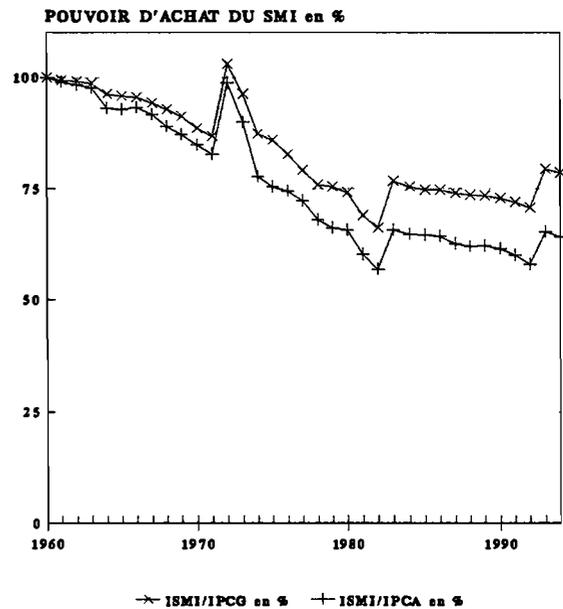
Ville de Panama
Famille de 4,82 personnes

Graphique 3
INDICES DES PRIX GÉNÉRAL
ET ALIMENTAIRE A PANAMA



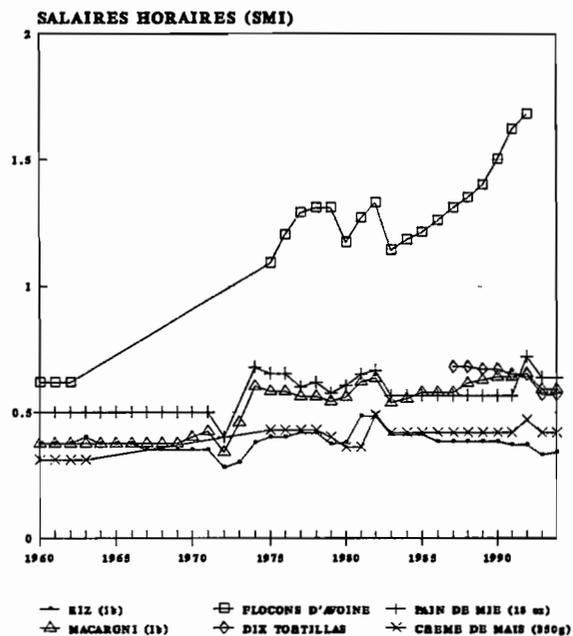
Année de référence 1952=100

Graphique 4
RELATION ENTRE L'INDICE DU SMI
ET L'IPC GÉNÉRAL ET ALIMENTAIRE



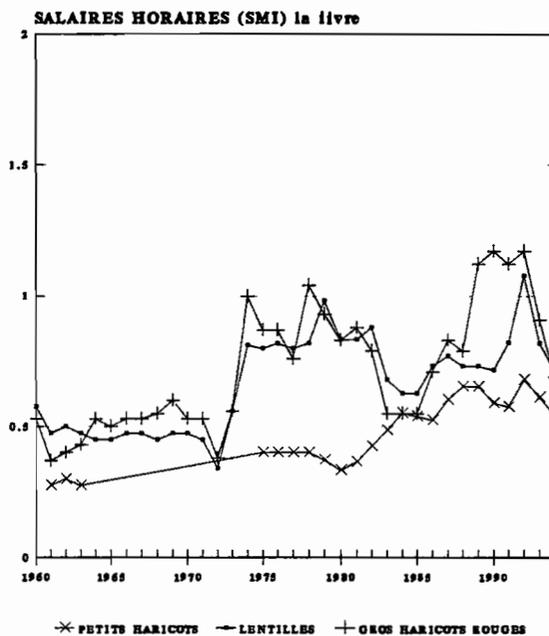
Ville de Panama
Année 1960=100

Graphique 5
PRIX EN SALAIRES HORAIRES
CÉRÉALES



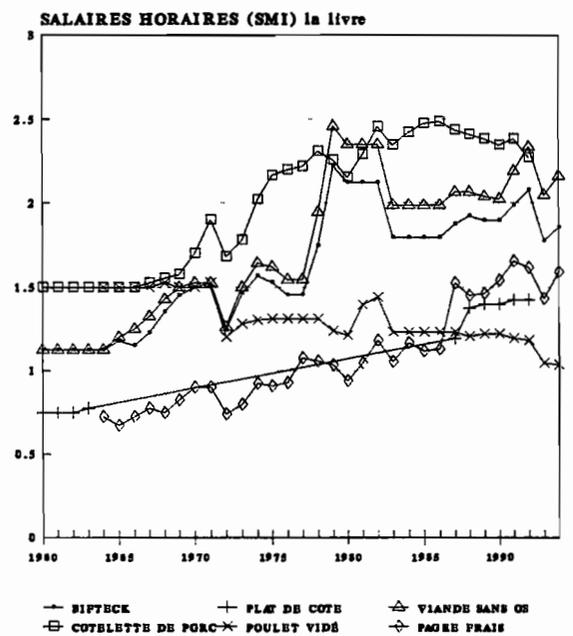
VILLE DE PANAMA

Graphique 6
PRIX EN SALAIRES HORAIRES
LÉGUMINEUSES



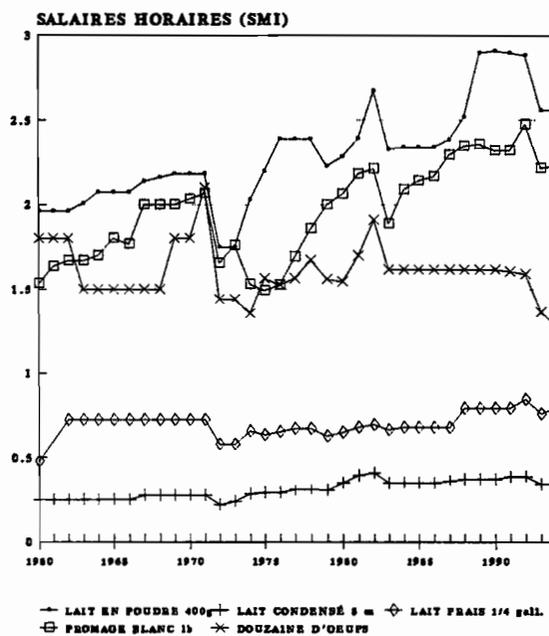
VILLE DE PANAMA

Graphique 7
PRIX EN SALAIRES HORAIRES
VIANDES ET POISSON



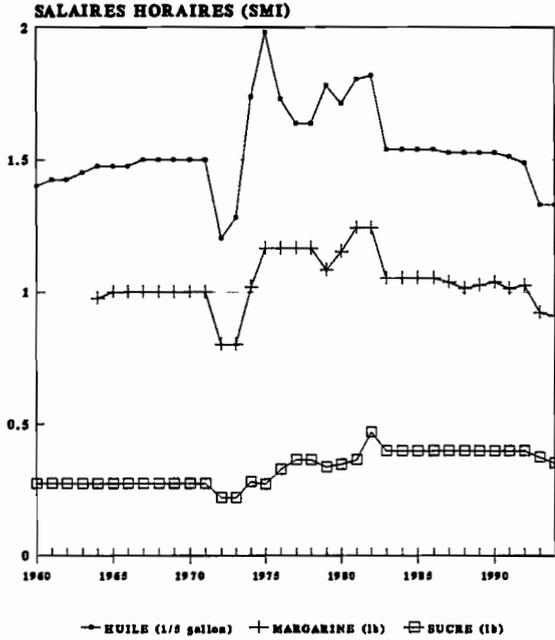
VILLE DE PANAMA

Graphique 8
PRIX EN SALAIRES HORAIRES
OEUF, LAIT ET FROMAGE



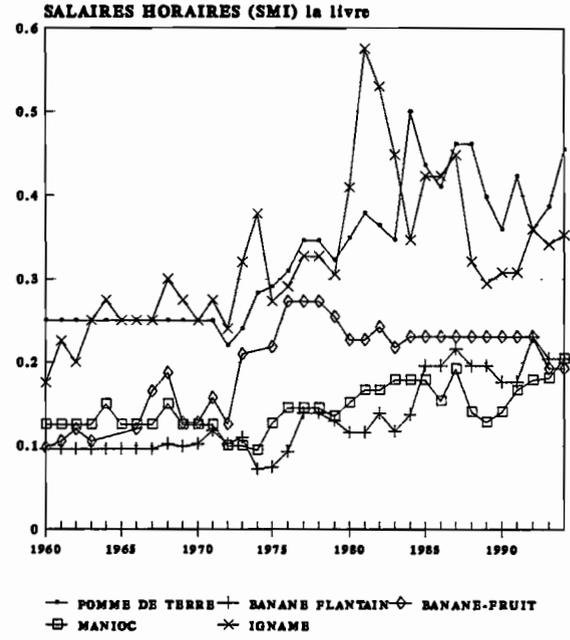
VILLE DE PANAMA

Graphique 9
**PRIX EN SALAIRES HORAIRES
 CORPS GRAS ET SUCRE**



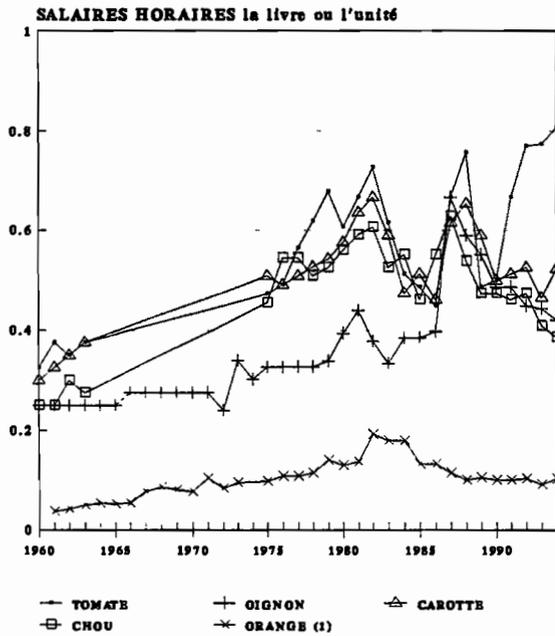
VILLE DE PANAMA

Graphique 10
**PRIX EN SALAIRES HORAIRES
 BANANES ET TUBERCULES**



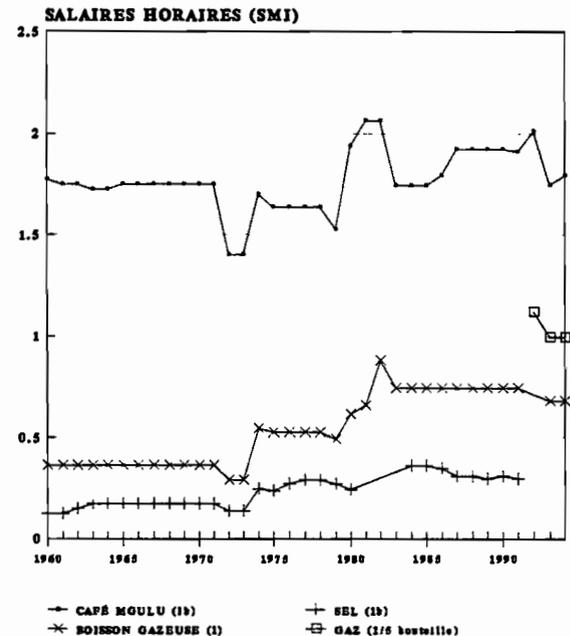
VILLE DE PANAMA

Graphique 11
**PRIX EN SALAIRES HORAIRES
 FRUITS ET LÉGUMES**



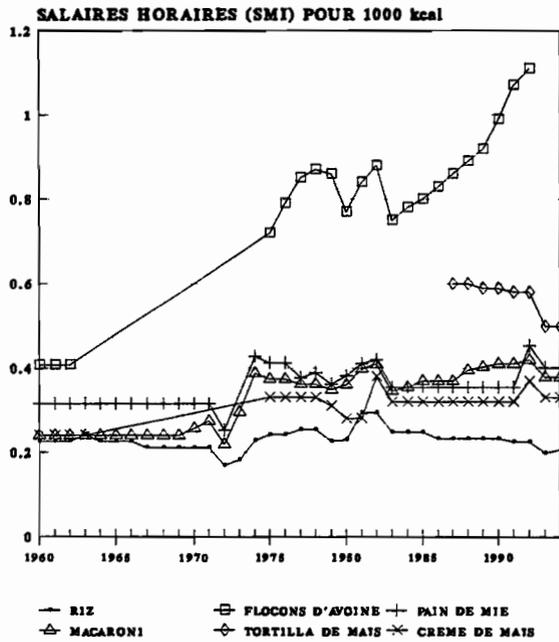
VILLE DE PANAMA

Graphique 12
**PRIX EN SALAIRES HORAIRES
 BOISSONS, SEL ET GAZ PROPANE**



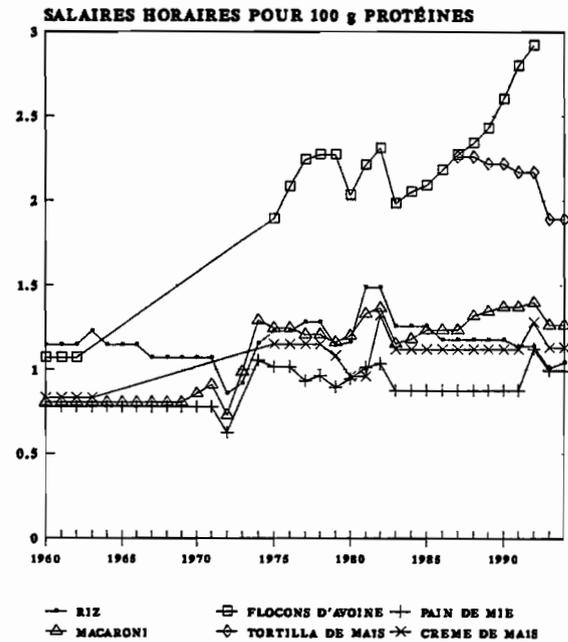
VILLE DE PANAMA

Graphique 13
CALORIES DES CÉRÉALES



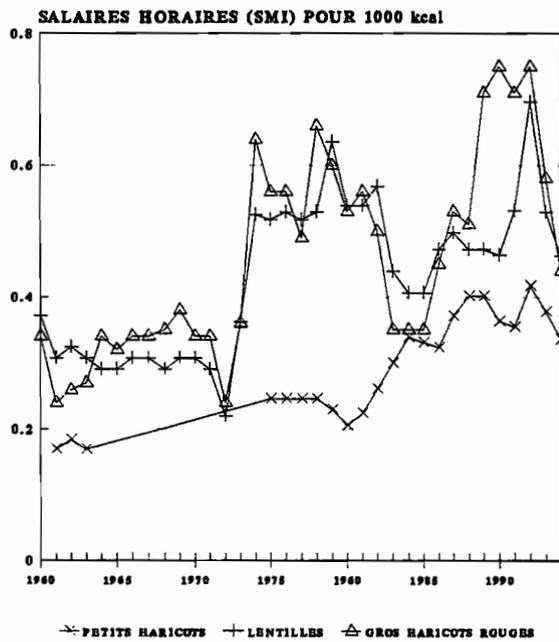
VILLE DE PANAMA

Graphique 14
PROTÉINES DES CÉRÉALES



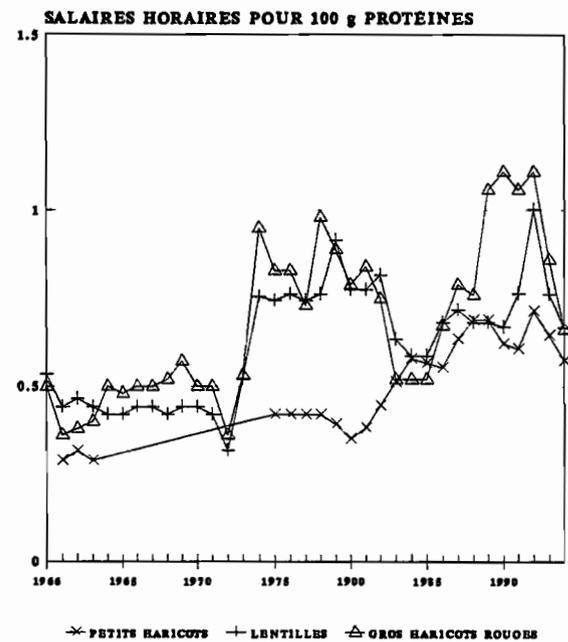
VILLE DE PANAMA

Graphique 15
CALORIES DES LÉGUMINEUSES



VILLE DE PANAMA

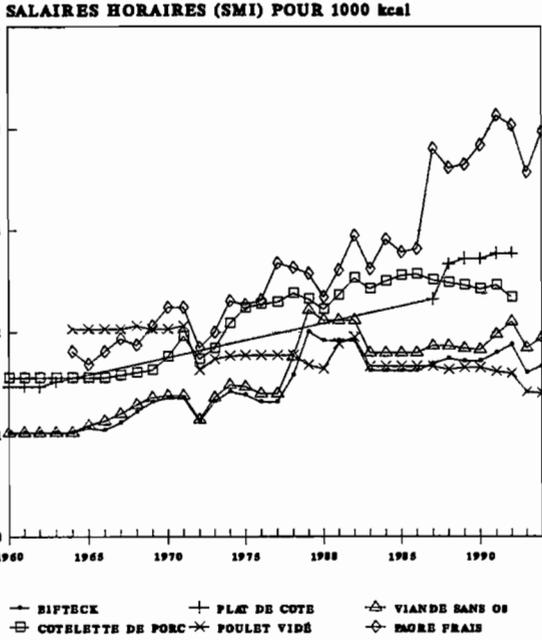
Graphique 16
PROTÉINES DE LÉGUMINEUSES



VILLE DE PANAMA

Graphique 17

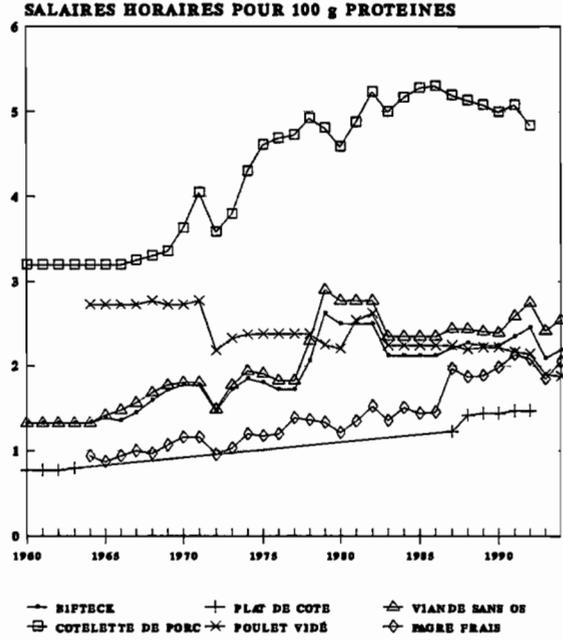
CALORIES DES VIANDES ET POISSON



VILLE DE PANAMA

Graphique 18

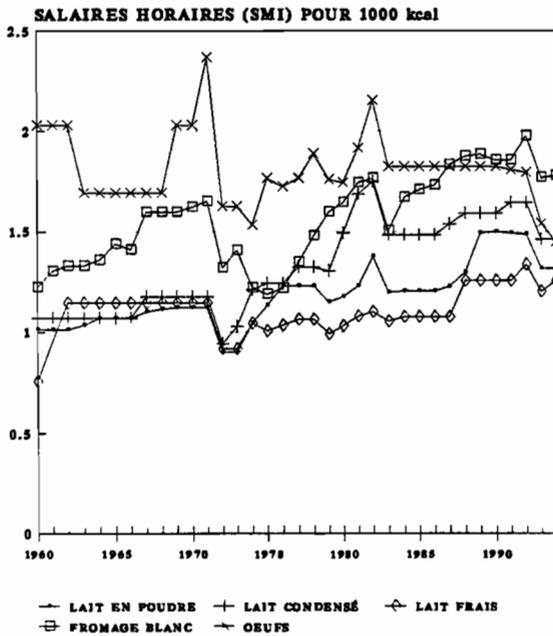
PROTEINES DES VIANDES ET POISSON



VILLE DE PANAMA

Graphique 19

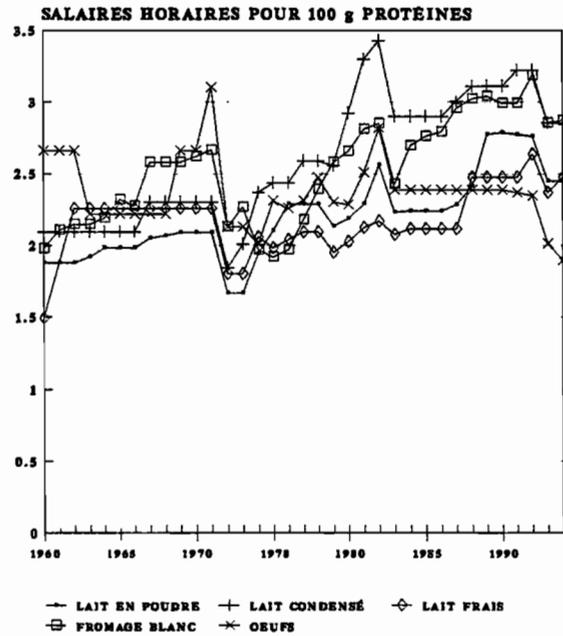
CALORIES DES OEUFS, LAIT ET FROMAGE



VILLE DE PANAMA

Graphique 20

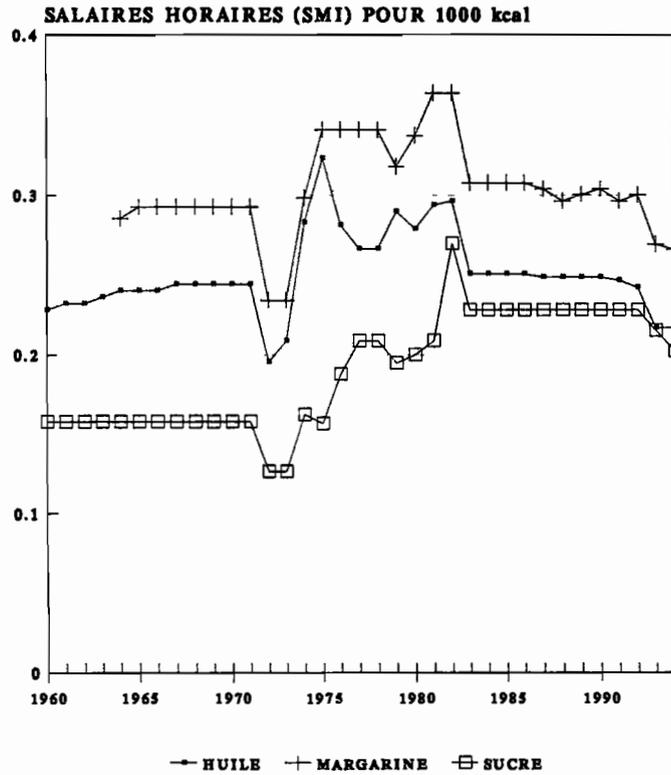
PROTEINES DES OEUFS, LAIT ET FROMAGE



VILLE DE PANAMA

Graphique 21

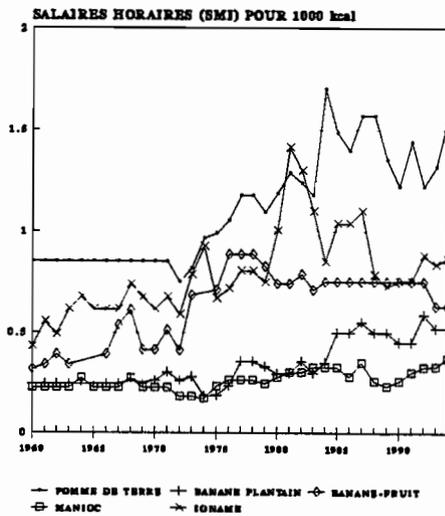
CALORIES DES CORPS GRAS ET DU SUCRE



VILLE DE PANAMA

Graphique 22

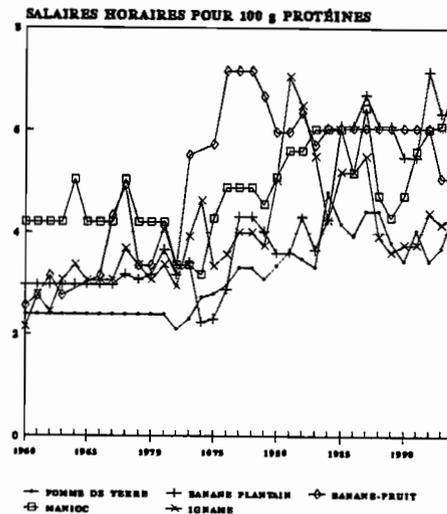
CALORIES DES BANANES ET TUBERCULES



VILLE DE PANAMA

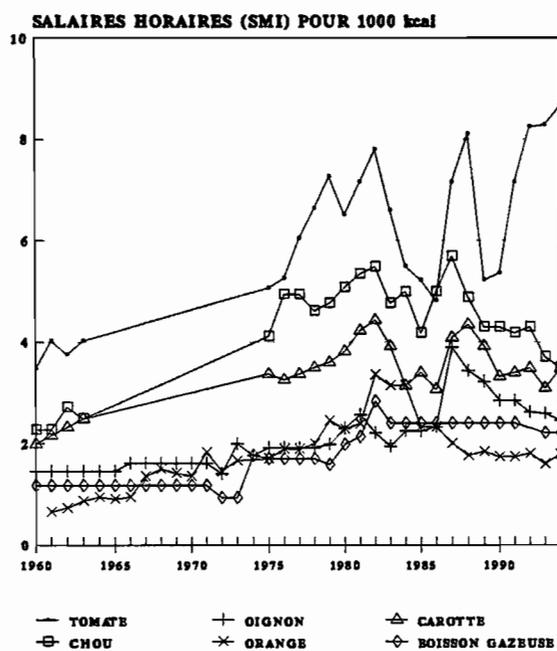
Graphique 23

PROTÉINES DES BANANES ET TUBERCULES



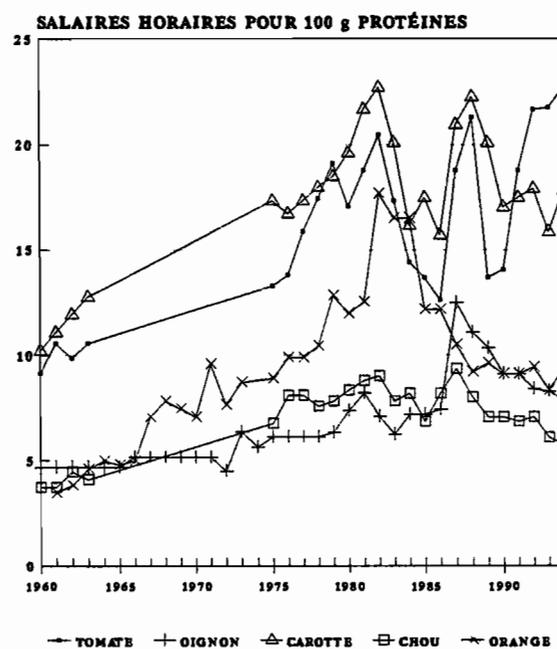
VILLE DE PANAMA

Graphique 24
**CALORIES DES FRUITS, LÉGUMES
 ET BOISSONS GAZEUSES**



VILLE DE PANAMA

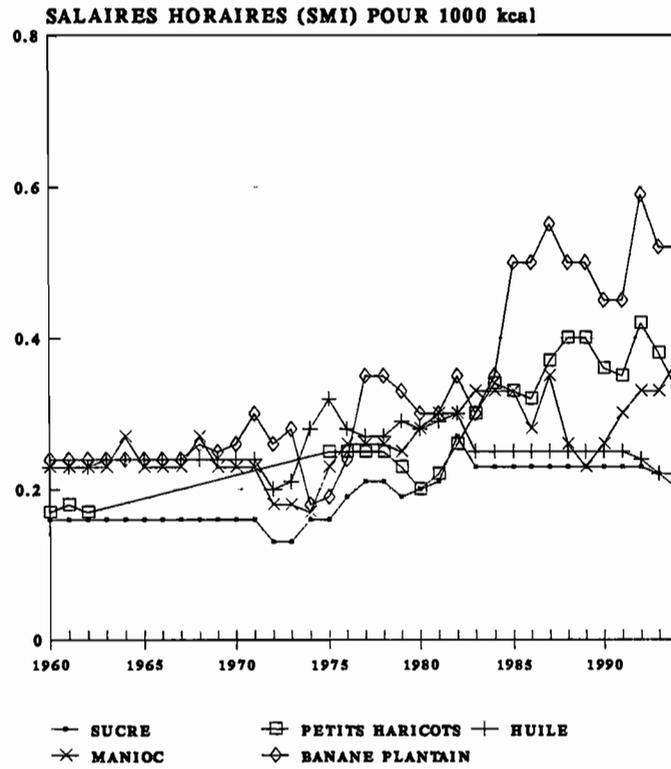
Graphique 25
PROTÉINES DES FRUITS ET LÉGUMES



VILLE DE PANAMA

Graphique 26

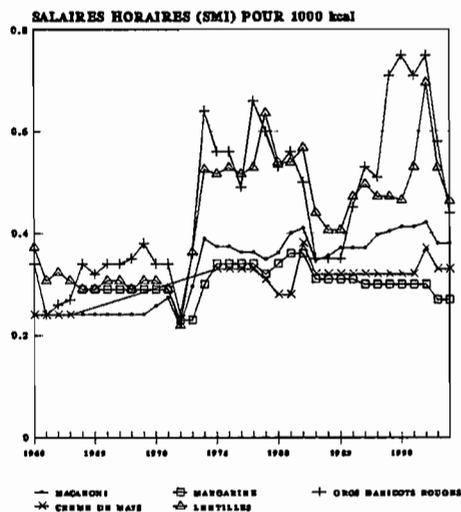
ALIMENTS CALORIQUES LES MOINS CHERS (1)



VILLE DE PANAMA

Graphique 27

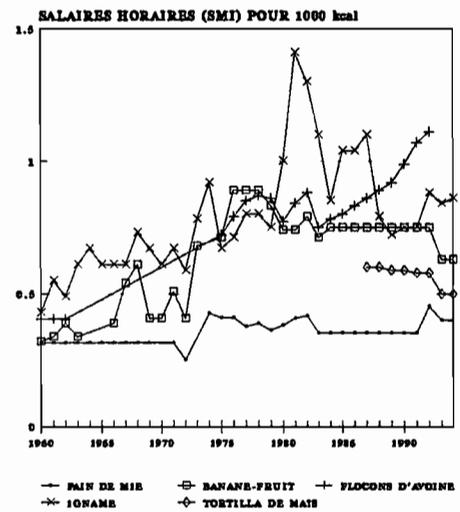
ALIMENTS CALORIQUES LES MOINS CHERS (2)



VILLE DE PANAMA

Graphique 28

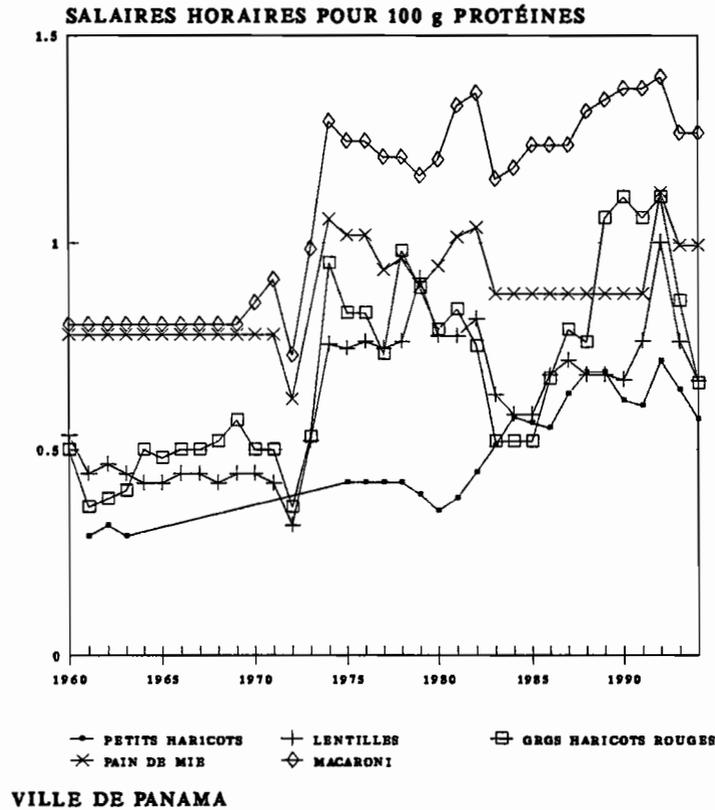
ALIMENTS CALORIQUES LES MOINS CHERS (3)



VILLE DE PANAMA

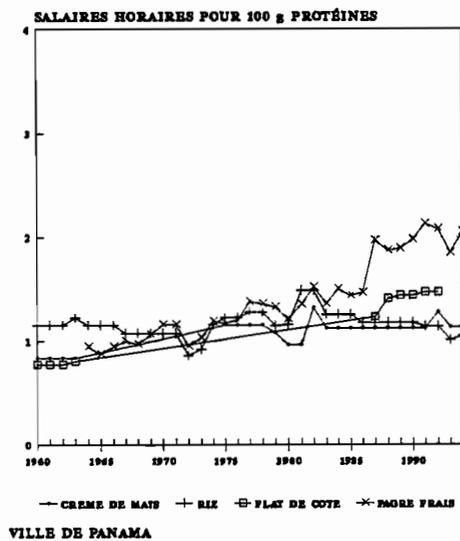
Graphique 29

ALIMENTS PROTÉIQUES LES MOINS CHERS (1)



Graphique 30

ALIMENTS PROTÉIQUES LES MOINS CHERS (2)



Graphique 51

ALIMENTS PROTÉIQUES LES MOINS CHERS (3)

